



**Basly**

**Bulletin municipal**

**Janvier 2015**



**PAYSAGISTE**  
**Bruno HEBERT**

Entretien et création d'espaces verts  
Elagage – Abattage

5 Route de Courseulles  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.80.00.83**

Couverture – Zinguerie – Ramonage  
Neuf et Rénovation – Démoussage

**Entreprise PESNELLE**

17 Rue Talbot  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.80.08.40**  
Fax : **02.31.80.64.19**  
Mail : **ent.pesnelle@wanadoo.fr**

**Boulangerie – Pâtisserie**

**M. Mme DESOBEAUX**

*Ouvert tous les jours sauf le mardi*

3 Route de Saint Aubin  
**14610 BASLY**  
Tél. / Fax : **02.31.80.08.15**

**GUIDON Sylvain**

Peinture – Ravalement  
Revêtement murs et sols – Travaux neufs  
Rénovation - Petits travaux d'entretien

Mail : **sylvain-guidon@club-internet.fr**  
17 Route de Fontaine Henry  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.08.44.70 / 06.22.33.96.99**

**SANICLIM**

Plomberie – Dépannage  
Chauffage (mazout – gaz)  
Installation Salle de bains

34 Rue de Caen  
**14440 CRESSERONS**  
Tél. : **02.31.80.07.50**

**LEPETIT**  
*électricité*

Installation - Dépannage

17b Rue du Bac du Port  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.08.49.40**  
Fax : **02.31.08.49.60**

**SECRET DE COIFFURE**

**Coiffure mixte**  
Emilie Vesleau

Route de Thaon  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.43.60.75**

# Le mot du maire



Chers Administré(e)s,

Pour le premier «Mot du Maire» de cette nouvelle mandature, je pense non sans émotion aux familles qui ont perdu un des leurs. Je pense également, fortement, à quelques uns de nos habitants qui se battent contre la maladie. Que ces personnes courageuses et leurs familles soient assurées de tous mes vœux de prompt rétablissement et de ma profonde sympathie.

En mars dernier, vous nous avez fait l'honneur de nous élire. Avec mon nouveau conseil municipal, nous voici repartis pour un mandat qui nous conduira jusqu'en 2020.

Cette nouvelle mandature, je la veux efficace et dévouée. J'ai le grand plaisir d'accueillir 9 nouveaux élus. Nous nous sommes mis au travail afin de réaliser les projets pour lesquels vous nous avez élus et poursuivi les dossiers laissés en cours.

Les commissions ont été mises en place :

- information communication : Basly Infos distribué dans les boîtes aux lettres et le site communal par internet (nouveau site qui sera opérationnel en février suite au piratage de l'ancien)
- travaux, bâtiments, voiries : finition de la rue Talbot (effacement de réseau)
- prévisions* : travaux route de Saint Aubin (réseau pluvial - sécurisation du carrefour)
- environnement : le budget fleurs étant très important, il convient non pas de réduire le fleurissement de la commune mais de revoir le contenu des parterres communaux en favorisant les plantes vivaces.
- sport, loisirs : en plus des activités habituelles, Halloween est venu s'y ajouter ainsi que des randonnées pédestres.
- syndicat scolaire : les nouveaux élus du syndicat scolaire ont su traiter le délicat dossier de la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.
- Mme Lemarquand, responsable du CCAS, a mis en place et organise l'achat groupé de fioul de chauffage. L'opération ayant eu un grand succès, elle sera reconduite dans les jours à venir.
- Animation : c'est avec un grand plaisir que mon conseil municipal et moi-même avons vu la création du Comité des Fêtes – Basly Mouv' - dont l'objectif est l'animation de la commune.

Le travail des élus vous est présenté au travers des compte-rendus des réunions de Conseil affichés à la mairie, les procès-verbaux consultables en mairie et sur le nouveau site internet.

Monsieur Pesnel, que je tiens vivement à remercier, doit cesser son activité de porte- drapeau pour des raisons de santé. Je suis donc à la recherche d'un bénévole pour prendre sa succession.  
Contacter la mairie.

Je vous présente, avec le conseil municipal, tous mes vœux et vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Le Maire  
Yves GAUQUELIN

## APPELS D'URGENCES

<b>S.A.M.U. : 15</b>	<b>SAPEURS-POMPIERS : 18</b> Portable : 112
<b>C.H.U. : 02 31 06 31 06</b>	<b>C.H.R. : 02 31 27 27 27</b>
<b>Allo Enfance Maltraitée : 119</b> ou <b>0 800 05 41 41</b>	<b>EDF dépannage électricité : 09 726 750 14</b>
<b>GENDARMERIE : 17</b> Douvres : <b>02 31 08 35 73</b> 1 avenue des Hautes Devises Horaire : 8H00 à 12H00 / 14H00 à 19H00	<b>Centre ANTI-POISON ROUEN : 02 35 88 44 00</b> <b>RENNES : 02 99 59 22 22</b>

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

<b>Bureau de POSTE</b> Thaon : <b>02 31 80 00 19</b>	<b>PHARMACIE DE GARDE</b> N° Audiotel: <b>32 37</b> Accessible 24h/24h	<b>METEO France</b> Carpiquet : <b>08 36 68 02 14</b>
<b>TRESOR PUBLIC</b> Courseulles-sur-Mer : <b>02 31 37 46 32</b>	<b>PRESBYTERE</b> Douvres-la-Déivrande : <b>02 31 97 54 82</b>	<b>DECHETERIE</b> Cœur de Nacre : <b>02 31 97 43 32</b>
<b><u>DENTISTES</u></b>	<b><u>INFIRMIERS (suite)</u></b>	<b><u>MEDECINS</u></b>
<p style="text-align: center;"><b>Courseulles-sur-Mer</b></p> <p>Carre 02 31 97 66 49 Duncombe 02 31 37 43 80 Le Louedec 02 31 37 99 50 Troisemaine 02 31 37 99 50</p> <p style="text-align: center;"><b>Douvres-la-Déivrande</b></p> <p>Bessac 02 31 37 93 82 Glatz 02 31 73 04 35 Patriarche 02 31 37 50 55</p> <p style="text-align: center;"><b>Mathieu</b></p> <p>Delmotte 02 31 44 34 00</p> <p style="text-align: center;"><b>Thaon</b></p> <p>Villedieu 02 31 80 31 30</p>	<p style="text-align: center;"><b>Douvres-la-Déivrande</b></p> <p>Dechauffour 02 31 37 31 62 De Sousa 02 31 37 14 00 Legrix 02 31 37 14 00 Mayé 02 31 37 31 62 Richier 02 31 37 14 00 Tassé 02 31 37 31 62</p> <p style="text-align: center;"><b>Mathieu</b></p> <p>Berceron 02 31 44 16 32 De Barros 02 31 44 16 32</p> <p style="text-align: center;"><b>Thaon</b></p> <p>Pelletier 02 31 80 35 32</p>	<p style="text-align: center;"><b>Courseulles-sur-Mer</b></p> <p>Geslain 02 31 37 45 24 Grenier 02 31 37 45 14 L'honneur 02 31 37 45 14 Lair 02 31 37 45 14 Marmontel 02 31 37 45 24 Tanné 02 31 37 45 14 Chalesle 02 31 37 45 24</p> <p style="text-align: center;"><b>Douvres-la-Déivrande</b></p> <p>Delforge 02 31 37 30 62 Dupuy 02 31 37 30 62 Gautier 02 31 37 78 11 Lebailly 02 31 37 30 62 Lemerre 02 31 37 30 62 Malhère 02 31 37 30 62 Mantoulet 02 31 37 57 57</p> <p style="text-align: center;"><b>Mathieu</b></p> <p>Granger 02 31 95 29 09 Leredde 02 31 47 17 76</p> <p style="text-align: center;"><b>Thaon</b></p> <p>Maillo 02 31 80 34 44</p>
<b><u>DERMATOLOGUE</u></b>	<b><u>KINESITHERAPEUTES</u></b>	<b><u>PHARMACIES</u></b>
<p style="text-align: center;"><b>Douvres-la-Déivrande</b></p> <p>Dechauffour 02 31 37 94 12</p>	<p style="text-align: center;"><b>Courseulles-sur-Mer</b></p> <p>Altmann 02 31 37 44 29 Guinhut 02 31 37 80 27 Lamarre 02 31 37 80 27 Noël 02 31 37 80 27 Rougereau 02 31 37 80 27</p> <p style="text-align: center;"><b>Douvres-la-Déivrande</b></p> <p>Chereul 02 31 37 33 50 grandin 02 31 37 29 92 Lepage-Dufour 02 31 37 96 71 Maymaud 02 31 37 29 92 Pardillos 02 31 37 29 92</p> <p style="text-align: center;"><b>Mathieu</b></p> <p>Jacqueline 02 31 95 86 70 Pimont 02 31 95 86 70</p> <p style="text-align: center;"><b>Thaon</b></p> <p>Delmaire 02 31 80 09 20</p>	<p style="text-align: center;"><b>Courseulles-sur-Mer</b></p> <p>Gazengel-Marmontel 02 31 37 48 17 Marette 02 31 37 45 10</p> <p style="text-align: center;"><b>Douvres-la-Déivrande</b></p> <p>Rouault-Muller 02 31 37 21 76 Tailpied-Hardy 02 31 37 29 60</p> <p style="text-align: center;"><b>Mathieu</b></p> <p>Hamel 02 31 44 17 79</p> <p style="text-align: center;"><b>Thaon</b></p> <p>Saussereau 02 31 80 01 88</p>
<b><u>INFIRMIERS</u></b>		
<p style="text-align: center;"><b>Basly</b></p> <p>Rajkowski 07 81 29 03 02</p> <p style="text-align: center;"><b>Courseulles-sur-Mer</b></p> <p>Blaizot 02 31 37 77 12 Brossillon 02 31 37 48 88 Buot 02 31 86 84 54 Frérot 02 31 37 93 38 Higoneng 02 31 37 48 88 Le Barbanchon 02 31 37 93 38 Le Boucher 02 31 37 93 38 Lesueur 02 31 37 77 12 Miroux 02 31 37 93 38</p>		

# Vœux du maire



Samedi 10 janvier, à la salle André Vauvert, M. Yves Gauquelin, maire, a présenté ses vœux pour la nouvelle année. Il remercie la présence de M. Jean Pierre LAVISSE Conseiller Général, de Franck JOUY Président de la communauté de communes « Cœur de Nacre », des maires et adjoints et conseillers de la communauté de communes « Cœur de Nacre », les maires et adjoints des communes voisines, les membres du conseil municipal et du CCAS de Basly, le personnel communal, le personnel scolaire, les porte-drapeaux, les commerçants et artisans, les représentants des associations, les nouveaux habitants et le représentant de la gendarmerie.

M. le maire tient d'abord à avoir une pensée pour les journalistes de Charlie Hebdo, pour les policiers, les civils tués ces derniers jours, et aussi une pensée pour les blessés et leurs familles impactés par ce drame et demande d'observer une minute de silence.

M. le Maire fait le bilan de l'année écoulée avec les élections municipales, et la mise en place du nouveau conseil. Le plus important dossier en cours était celui des rythmes scolaires finalisé pour la rentrée de septembre 2014, l'effacement des réseaux de la rue Talbot et la route de Douvres, le remplacement des portes, coté jardin de la salle « André VAUVERT », avec une mise en sécurité phonique et dynamique des verres utilisés. L'année écoulée aura aussi été l'année de la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement allié sur les plages normandes. Ces commémorations ont eu un retentissement mondial et notre commune a su organiser une manifestation d'importance, en présence de plusieurs vétérans dont notre ami Bud HANNAM, de plusieurs élus, un public nombreux et remercie M. COLLET et son association Westlake Brothers Souvenirs pour leurs présences permanentes à nos côtés pour l'organisation de ces commémorations.

Pour l'année 2015 : accompagnement des travaux de revêtement de chaussée route de St Aubin effectués par le Conseil Général et aménagement du carrefour route de Douvres et route de St Aubin afin de faire ralentir la circulation - remplacement des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la mairie et aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour la fibre optique, quelques travaux restent à faire en aérien. Dès l'ouverture du réseau nous vous informerons en organisant une réunion publique. Le nouveau site internet devrait être en fonction à la fin du mois de février.

Je tiens à remercier les employés communaux pour leur engagement auprès des habitants, les associations de la commune : parents d'élèves, chasse, moto-club, club du Temps de Vivre et le F.C. Basly qui animent la commune durant l'année et je tiens plus particulièrement à féliciter le comité des fêtes « Basly Mouv' » qui, peu de temps après sa création, animait la commune durant tout le week-end du Téléthon. Je tiens à remercier M. Pierre PESNELLE, notre porte-drapeau qui, après ce long marathon du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, m'a fait part de son intention d'arrêter cette activité qu'il assure depuis plus de 20 ans. Je lance donc un appel au volontariat.

# INFORMATIONS GENERALES

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Christine POSMYOUCK  
Yvonne BEAULIEU  
Téléphone Télécopie : 02 31 80 07 25  
e-mail : mairie.basly@wanadoo.fr

**Secrétariat ouvert :**  
**Mardi, mercredi et samedi de**  
**9 h 00 à 12 h 00**

M. le Maire et MM. Les Adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

## FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la commune est invité à se faire connaître en mairie et à communiquer nom et âge des enfants, dès son installation.

## CARTE D'IDENTITE

A compter du 1<sup>er</sup>/01/2014 la durée de validité de la C.N.I. des personnes majeures est étendue à **15 ans**. Ceci est également valable pour les CNI délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013.

Pas de formalités à accomplir.

## RECENSEMENT MILITAIRE

*Tous les jeunes français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.*

## BIBLIOTHEQUE

(ouverte à tous)  
Ecole Primaire

**Mercredi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30**

## CANTINE

Téléphone Répondeur : 02 31 80 91 82  
Ou SIVOS : 02 31 80 54 25

## GARDERIE

Salle de motricité (ancienne salle polyvalente)  
De 7 h 30 à 9 h00 et de 16 h 30 à 18 h 30

## ETAT CIVIL

### **Naissances :**

EUGENE Maëlya 16 janvier 2014  
ROUCOU Aimé 1<sup>er</sup> mars 2014  
SAUTREL Léane 02 mars 2014  
DUFOUR Stellan 21 mars 2014  
VERNET Augustin 11 avril 2014  
CLEMENTIN GEAY Kyle 17 avril 2014  
DESGRIPPES Louise 11 mai 2014  
FOULON Myla 15 juin 2014  
LACOUR MAFFIONE Raphaël 04 septembre 2014  
DEROUET CASSET Maëlle 07 octobre 2014  
BONNEVIALLE Kelian 18 octobre 2014  
FIJALKOWSKI Sasha 26 octobre 2014  
HALLUIN Mayline, 05 novembre 2014  
BRION VADILLO Victor 12 novembre 2014  
DAUMALLE Robin 25 novembre 2014  
GUY Arthur 03 décembre 2014

### **Mariages :**

MARIE Fabienne et GALLIEN Franck - 28 juin 2014  
FREMONT Vanessa et EUGENE Romuald  
- 13 septembre 2014

### **Décès**

FRANCOIS Veuve LEBOUCHER Gisèle 14 février 2014  
FOULON Philippe 06 août 2014  
LAFOSSE Daniel 27 octobre 2014  
MADELAINÉ Henri 1<sup>er</sup> décembre 2014

## COLLECTE DES DECHETS VERTS :

Tous les mercredis  
Du 18 mars au 09 décembre 2015  
**Collecte assurée les jours fériés**

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le mardi avec les sacs jaunes  
**Collecte assurée les jours fériés**

## ENCOMBRANTS

**Jeudi 02 avril 2015**  
**Jeudi 01 octobre 2015**

# Nouveau conseil municipal



Yves GAUQUELIN  
Maire



Michel LEGRAND  
1<sup>er</sup> Adjoint



Jacqueline LEMARQUAND  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Daniel VAUVERT  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Annick PLOUHINEC  
4<sup>ème</sup> Adjoint

## Conseillers



Laurence GRENEU



Sylvie ROSELLO



Alain BRILLAND



Virginie MAILLARD



Alain BALLAY



Marie-Claire LETOUZE



Olivier DEVAUX



Christelle LEPETIT



Samuel MARIE



Laurence RONCO

# Commissions

## Elus CŒUR DE NACRE

- GAUQUELIN Yves
- GRENEU Laurence

## (Fonction) GESTION DU PERSONNEL

- GAUQUELIN Yves
- VAUVERT Daniel

## Membres du conseil du CCAS ( Centre Communal d'Action Sociale)

- GAUQUELIN Yves
- LEMARQUAND Jacqueline
- VAUVERT Daniel
- BRILLAND Alain
- ROSELLO Sylvie
- ALEXANDRE- LORPIN Cécile
- HOLLEY Annick
- FAISANT Claude
- DOUABIN Frédérique

## Commission FINANCES

- GAUQUELIN Yves
- LEGRAND Michel
- VAUVERT Daniel
- LEMARQUAND Jacqueline
- PLOUHINEC Annick
- BRILLAND Alain
- LEPETIT Christelle
- MARIE Samuel

## Commission VOIRIES RESEAUX BATIMENTS URBANISME

- LEGRAND Michel
- GAUQUELIN Yves
- VAUVERT Daniel
- MAILLARD Virginie
- BALLAY Alain
- BRILLAND Alain
- DEVAUX Olivier
- MARIE Samuel
- RONCO Laurence

## (Fonction) REGLEMENTATION / SECURITE

- VAUVERT Daniel

## Délégués SIART (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thaon)

- PENVERN Denis
- GAUQUELIN Yves

## Délégués SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) source de Thaon

- LEGRAND Michel
- PENVERN Denis

## Délégués SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

- (T) - LEMARQUAND Jacqueline
- (T) - GRENEU Laurence
- (S) - GAUQUELIN Yves
- (S) - VAUVERT Daniel

## Commission INFORMATIONS / COMMUNICATIONS

- PLOUHINEC Annick
- GAUQUELIN Yves
- LEGRAND Michel
- ROSELLO Sylvie
- BRILLAND Alain
- RONCO Laurence

## Commission SPORTS / LOISIRS / FETES / CEREMONIES

- PLOUHINEC Annick
- GAUQUELIN Yves
- LEGRAND Michel
- MAILLARD Virginie
- BRILLAND Alain
- GRENEU Laurence
- ROSELLO Sylvie
- LETOUZE Marie-Claire
- LEPETIT Christelle

## Commission ENVIRONNEMENT / FLEURISSEMENT / ILLUMINATION NOEL

- GAUQUELIN Yves
- LEMARQUAND Jacqueline
- BALLAY Alain
- DEVAUX Olivier
- LETOUZE Marie-Claire
- LEPETIT Christelle

## Délégués SDEC Energie (Syndicat Départemental d' Energies du Calvados)

- GAUQUELIN Yves
- LEGRAND Michel

## Délégués COMITE JUNO

- GAUQUELIN Yves
- VAUVERT Daniel

## Délégué DEFENSE

- VAUVERT Daniel

## Déléguée AIRE

- LEMARQUAND Jacqueline

## Déléguée CNAS (Comité National d'Action Sociale)

- LEMARQUAND Jacqueline

## Commission IMPOTS DIRECTS

- (T) - LEGRAND Michel
- (T) - LE NY Jean-Luc
- (T) - FAISANT Claude
- (T) - LORPIN Maurice
- (T) - BALLAY Alain
- (T) - MARGUERITE Jean Pierre
- (S) - RONCO Ludovic
- (S) - BACHY Alain
- (S) - LEDENT François
- (S) - PLOUHINEC Annick
- (S) - AUBERTIN Stéphane

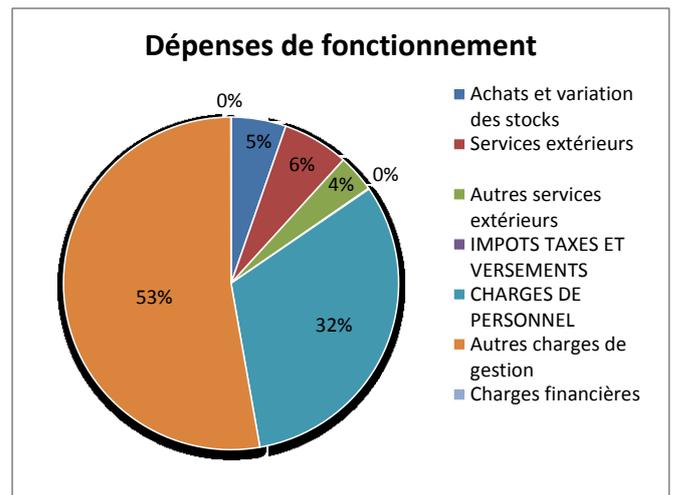
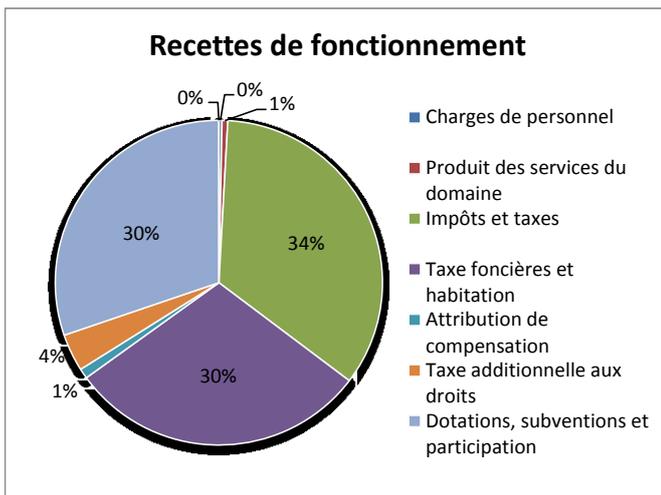
# BUDGET

## Exercice 2013

### FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES	Emis
Charges de personnel	1951,97
Produit des services du domaine	3671,00
Impôts et taxes	220774,48
Taxe foncières et habitation	190530,00
Attribution de compensation	6430,00
Taxe additionnelle aux droits	23814,48
Dotations, subventions et participation	193890,84
Produit financiers	5,19
<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>420293,48</b>

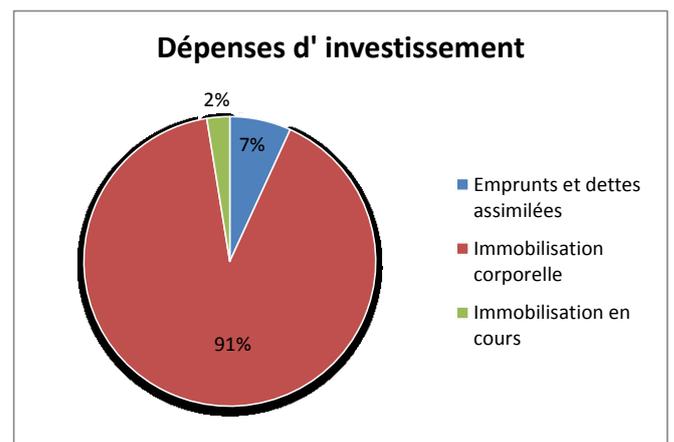
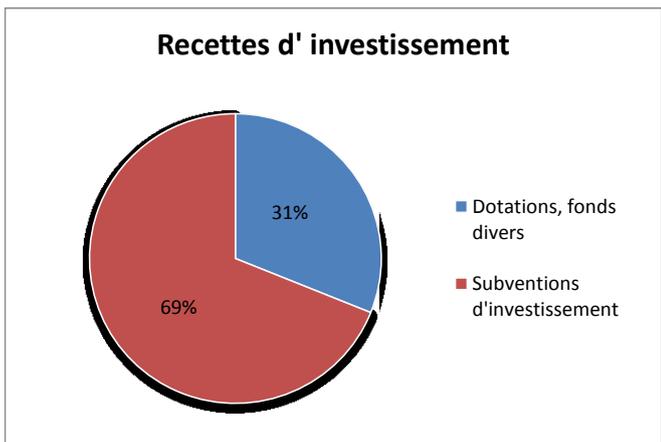
FONCTIONNEMENT DEPENSES	Emis
Achats et variation des stocks	21649,11
Services extérieurs	26050,38
Autres services extérieurs	14853,42
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	310,00
CHARGES DE PERSONNEL	130016,92
Autres charges de gestion	215296,30
Charges financières	65,77
<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>408241,90</b>



### INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES	Emis
Dotations, fonds divers	17652,70
Subventions d'investissement	39121,14
<b>Total investissement recettes</b>	<b>56773,84</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	Emis
Emprunts et dettes assimilées	9465,26
Immobilisation corporelle	126181,19
Immobilisation en cours	3519,11
<b>Total investissement dépenses</b>	<b>139165,56</b>



## Relation de bon voisinage

Au seuil de cette année nouvelle mon vœu le plus cher est que nous puissions apprendre à nous respecter et que notre liberté n'étouffe pas celle des autres. En effet, nous pouvons constater tous les jours que nous vivons dans un monde individualiste où le chacun pour soi est de mise. Mon souhait pour cette année serait que nous puissions renouer des relations de bon voisinage, apprendre à nous connaître, à nous respecter.

Dans ces quelques exemples de la vie de voisinage, que nous puissions réfléchir :

J'aime la musique et l'écoute assez fort → afin de ne pas gêner mon voisinage je baisse le volume ou je mets un casque.

J'aime bricoler → je fais attention aux horaires et au repos dominical.

J'ai un très grand arbre en limite de propriété qui projette son ombre et prive de soleil une partie du potager de mon voisin → j'essaie de me mettre à sa place, et fais en sorte qu'il retrouve le soleil.

J'ai un chien qui, pour un rien, aboie et gêne le voisinage → je prends conscience qu'effectivement cela peut nuire à la tranquillité, je prends la décision de le faire dresser ou je lui mets un système anti-aboiement.

J'aurais bien d'autres exemples où beaucoup peuvent se reconnaître comme victime ou comme auteur, de doléances reçues en Mairie où on nous demande d'intervenir.

En conclusion, réfléchissons ensemble à notre comportement, non mes voisins ne sont pas de vieux grincheux, ils ont le droit de vivre en paix. Essayons de nous respecter, de nous mettre quelquefois aussi à leurs places, nous serons tous gagnants dans ce changement d'attitude et nos relations n'en seront que meilleures.

Que cette année nouvelle puisse vous apporter tout ce que vous souhaitez ou espérez pour vous et vos familles.

Daniel Vauvert

Responsable réglementation

---

## Commande de fuel

Une prochaine commande groupée de fuel va avoir lieu à la Mairie de BASLY le **MERCREDI 11 FEVRIER 2015 de 17 h à 19 h**. Plus nous serons nombreux, plus nous obtiendrons des tarifs compétitifs. Si vous n'étiez pas disponibles ce jour là, n'hésitez pas à prendre contact par mail : [jacq.lemar@orange.fr](mailto:jacq.lemar@orange.fr) ou téléphoner au 02.31.80.03.60 pour de plus amples renseignements

Jacqueline Lemarquand  
Maire Adjoint

# TRAVAUX

## Travaux réalisés en 2014

### Effacement des réseaux rue Talbot et route de Douvres



Avant les travaux



Après les travaux

Le coût total de cette opération est de **99 753.46 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Les participations proviennent du SDEC Energie, d'ERDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et d'ORANGE.

La participation communale s'élève donc à 42 030.75 € et se décompose comme suit :

- Electricité : **19 697.13 €**
- Eclairage : **13 505.57 €**
- Télécommunication : **8 828.05 €**

Financement de la Commune sur 12 ans, soit par an : **4 349.51 €**.

### Toiture de la mairie :

Suite à des infiltrations d'eaux, 2 devis sont soumis au conseil municipal pour effectuer des travaux urgents :

L'entreprise LORIN de Bénysur Mer et L'entreprise PESNELLE de Basly.

L'entreprise PESNELLE, moins disante, est retenue pour effectuer ces travaux.

## Travaux prévus en 2015

### Aménagement de la route de Saint-Aubin (RD n°219)

Courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, l'agence routière Caen Nord va refaire le tapis de la route de Saint-Aubin, financé par le conseil général. Avant, nous devons effectuer des travaux sur cette route :

- 1 - Suppression d'un branchement plomb face à la boulangerie
- 2 - Aménagement de la voie et accotement devant la boulangerie
  - Reprendre entièrement le réseau d'eaux pluviales
  - Reprendre les bordures de trottoirs cassées
  - Prévoir une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite
- 3 - Evacuation de l'eau pluviale le long de la route de Saint Aubin
  - Pose de bordures en béton face à la propriété qui se trouve entre la rue du Bac du Port et la route de Douvres.
  - Pose de 3 grilles en fonte entre la rue du Bac du Port et la route de Douvres pour évacuer l'eau qui stagne sur le bas côté droit de la chaussée direction Tailleville
- 4 – Sécuriser le carrefour de la route de Saint-Aubin (RD n°219) et de la route de Douvres (RD n°83).
  - Pose de bordures de trottoirs pour délimiter la chaussée sur environ 10 m de chaque côté
  - Réalisation d'un revêtement en résine gravillonnée de couleur ocre au carrefour.

### Aménagement de la place de l'église

Revoir la sécurité des personnes qui, matin et soir, traversent le carrefour pour prendre les bus direction Courseulles ou Caen.

### Mairie :

Changement des 3 fenêtres du 1<sup>er</sup> étage sur la façade principale et 1 fenêtre du 1<sup>er</sup> étage sur la façade côté parc.

Aménagement de l'entrée de la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Michel Legrand  
Maire Adjoint

## Chasse aux oeufs



Dimanche 20 avril, une trentaine d'enfants âgés de 2 à 11 ans, accompagnée de leurs parents a participé sur le stade municipal à la chasse aux œufs de Pâques. Après une récolte fructueuse, un partage a été effectué équitablement entre les enfants et pour prendre des forces, le verre de l'amitié a été offert à tous.  
*Prochain rendez-vous le dimanche 5 avril 2015 à 11h00*

## Concert de la Saint Georges



Vendredi 16 mai, dans l'église du village, la municipalité a offert aux habitants, à l'occasion de la fête de la Saint-Georges, un concert gratuit de l'ensemble vocal « Voici Voix-Là », de l'Adem (école de musique de la communauté de commune Cœur de Nacre), avec 50 choristes dirigés par Martine Jones. Les nombreux spectateurs ont apprécié le spectacle et ont vivement applaudi les choristes.

*Prochain rendez-vous le vendredi 10 avril à 20h30.*

## Marque page



Mercredi 10 septembre, salle André Vauvert, la lecture de Martine Förster, de D'Rôle de Compagnie, a réuni près de 60 personnes. Toutes ont apprécié d'écouter les textes et récits lus sur le thème AGRICULTURE.

*Prochain rendez-vous à Basly le mercredi 13 mai 2015 salle André Vauvert sur le thème : Récits de voyage*



## Tennis

Dimanche 21 septembre, pour clore la saison 2014 du tennis municipal qui compte actuellement quatre vingt inscrits, la municipalité a organisé un tournoi qui a permis à neuf jeunes et dix sept adultes de se rencontrer.

La finale junior a été remportée par Kevin EDDE contre Clément CHANUSSOT-MATHIEU 6/3 - 6/3.

La finale double a été remportée par Isabelle EDDE et Thierry EDDE contre Kevin EDDE et Olivier GUESNON 6/4 - 3/6 - 8/6.

La finale senior a été remportée par Thierry EDDE contre Xavier TREGUER 6/4 - 6/2.

## Randonnées pédestres



Dimanche 12 octobre, une randonnée de 8 kms a été effectuée malgré un temps maussade, voire pluvieux et le dimanche 9 novembre une deuxième randonnée de 8,5 kms a été effectuée avec un temps idéal pour la marche. Le dimanche 14 décembre, la randonnée a été annulée faute de participants, malgré un temps ensoleillé.

*Prochain rendez-vous le dimanche 1 mars 2015 à 13h30 place de l'église. (prévoir co-voiturage)*

# Halloween



Le 31 Octobre, enfants et parents sont venus terminer leur soirée d'Halloween à la salle André Vauvert, organisée pour la 1<sup>ère</sup> fois par la municipalité. Cette manifestation a remporté un vif succès. Après avoir partagé friandises et boissons, les enfants ont participé au concours du plus beau costume.

# Noël des enfants



Samedi 20 décembre, pour fêter Noël, cent soixante douze enfants du village, âgés de 1 à 10 ans et leurs familles ont été conviés (environ 120 enfants présents) à la salle de motricité, par la municipalité, pour assister à un spectacle, « Croque La Lune et mademoiselle Mandarine » présenté par la compagnie « Mandarine » d' Hérouville Saint Clair. Le Père Noël est venu les chercher pour une balade vers la salle du « Temps de Vivre » afin de partager un goûter. Chaque enfant a reçu en cadeau, un livre et un sachet de friandises, pendant qu'un pot de bienvenue était offert aux parents.

*Les livres offerts par la municipalité pour Noël peuvent être retirés jusqu'à fin février 2015 à la bibliothèque.*

# C.C.A.S.



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) organisait, dimanche 16 novembre, son traditionnel repas des anciens au restaurant « La mare ô poissons », à Ouistreham auquel 54 convives ont participé. Les doyens sont M. et Mme Beaux, respectivement âgés de 86 ans pour Maurice et de 88 ans pour Edmonde



## Colis de Noël

Samedi 20 décembre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis pour distribuer 50 colis gourmands de Noël aux aînés de la commune de plus de 70 ans qui n'ont pas pu assister au repas du 16 novembre à Ouistreham.

## Bibliothèque



M. le Maire et le conseil municipal ont remercié les bibliothécaires pour leur dévouement tout au long de l'année, une boîte de chocolats leur a été offerte. Mme Planchon Françoise nous quitte après 3 ans passés à la bibliothèque. Sylvie combe, Marie-Claude Lhermite ont été rejointes par Mme Rose-Lyne Moisan et Catherine Tréguier. La bibliothèque compte 138 adhérents (84 lecteurs enfants et 54 adultes), 2332 ouvrages sont disponibles. Cette année 151 livres ont été achetés et 269 livres en dons. Les bénévoles accueillent les lecteurs **les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30**, sauf pendant les vacances scolaires.

# Le Relais Assistante Maternelle Cœur de Nacre « Terre »

## Le relais accueille :

▣ **les parents** à la recherche d'un mode de garde et **les parents employeurs d'une assistante maternelle** et proposent :

- 🌀 une information générale sur les modes de garde,
- 🌀 des listes d'assistantes maternelles,
- 🌀 un soutien dans la fonction d'employeur,
- 🌀 une écoute liée à l'accueil de leur enfant.

▣ **les assistantes maternelles, les candidats à l'agrément, garde d'enfant à domicile** et proposent :

- 🌀 un soutien dans la fonction de salarié,
- 🌀 une écoute liée aux accueils,
- 🌀 de la documentation professionnelle,

Le relais organise pour les **enfants de 0 à 6 ans**, accompagnés de leurs parents, de leur assistante maternelle ou de leur garde d'enfant à domicile **des ateliers d'éveil** sur différentes communes.

Le relais met en place des séances « bébés barboteurs », des sorties, des temps autour des livres, des manifestations culturelles.....

*Le programme des ateliers est disponible au relais.*

Le relais favorise des **rencontres avec des professionnels** de l'enfance : soirées d'information, débats, conférences... destinées aux parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfant à domicile.

## Les lieux d'activités sont :

- 🌀 le **mardi et le jeudi à Douvres la Délivrande** (Espace Socioculturel Louise Jarry, voie des alliés, anciennement Ecole Maternelle Marie Curie, accès par la salle Léo Ferré) de 9h30 à 11h30
- 🌀 le **mercredi à Anguerny** une fois tous les 15 jours (salle de la mairie) de 9h30 à 11h30
- 🌀 le **vendredi** en alternance à **Basly** (salle de l'ancienne cantine) de 9h30 à 11h30 et à **Cresserons** (salle de l'école) de 9h45 à 11h30

## Les permanences :

L'animatrice, **Lucie Crance**, vous accueille pour le relais « Terre » sur rendez-vous :

- Mardi de 14h à 17h30 à Douvres la Délivrande
- Jeudi de 14h à 18h30 à Douvres la Délivrande
- Vendredi de 14h à 16h à Bernières sur mer
- Un samedi par mois de 10h à 12h à Bernières sur mer

## Contacts :

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Cœur de Nacre

31 Rue Hervé Léguillon

14990 Bernières sur mer

Tel : 02.31.73.14.47 // Port. : 06 58 67 23 03

Mail : [ramcoeurdenacre.terre@orange.fr](mailto:ramcoeurdenacre.terre@orange.fr)

## Ecole



## maternelle

Les enfants de la petite et moyenne section se sont rendus à la forêt de Grimbosq pour une visite du parc animalier et de l'arboretum. Dans le cadre du festival Les Balladins de Douvres, les élèves des 3 classes ont assisté au spectacle **Mamie Fripe** créé par la compagnie Zébuline.

## Ecoles primaires

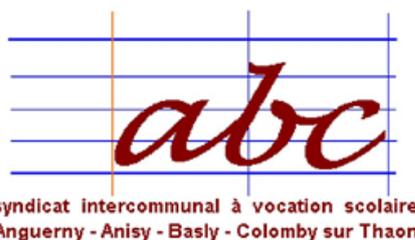
Depuis le mois de septembre Mme Aude Rousseau est la nouvelle directrice des écoles primaires d'Anguerny et Anisy.

**Projet Jazz** : Un projet jazz est mis en place depuis le mois d'octobre avec le groupe Issachar. Les enfants ont pu assister à la première du nouveau spectacle des musiciens **L'histoire du vieux Black Joe**. Ce spectacle raconte l'histoire de ce mouvement musical. Depuis un premier atelier d'écoute a eu lieu. Le 11 décembre les enfants se sont rendus au Big Bang Café pour une session jazz.



L'école est inscrite depuis plusieurs années au **projet école et cinéma** : les enfants ont pu apprécier le film de Michel Ocelot **Azur et Asmar** lors d'une séance le 14 novembre.

Le vendredi 17 octobre, dans le cadre de la liaison CM2-6<sup>ème</sup>, les élèves de CM2 ont participé à un cross au collège Clément Marot.



syndicat intercommunal à vocation scolaire  
Anguerny - Anisy - Basly - Colomby sur Thaon

## Bilan de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le SIVOS a décidé en juin de confier l'animation des Activités Péri Scolaires (APS) à l'ADAJ (Association Douvres Animation Jeunes). Forte de son expérience l'ADAJ propose aux enfants des activités variées en adéquation avec le Projet Educatif de Territoire validé par l'Inspection Académique. Les ateliers prennent place pour des périodes de vacances à vacances : sports, ateliers d'expression, activités manuelles sont au programme. Les activités sont non seulement ludiques mais elles permettent aussi aux enfants de développer leur autonomie, d'apprendre à mieux vivre ensemble et de découvrir de nouveaux univers. Les enfants se sont adaptés tout de suite à cette nouvelle façon de fonctionner et, même si la fatigue se fait sentir à l'approche des congés scolaires, tous sont ravis.

Grâce à la création de la nouvelle cantine à Anisy, un nouveau lieu d'accueil est disponible au sein même de l'école et est utile tant pour le soutien que les temps périscolaires. Dans les 3 communes accueillant les sites scolaires une nouvelle organisation des emplois du temps des agents et des plannings d'occupation des locaux a été mise en place.

Le 29 septembre le Président du SIVOS, le Président de l'ADAJ, les Maires des quatre communes et les Directrices des écoles ont signé la convention finalisant la nouvelle organisation des écoles. La signature a eu lieu dans la cantine d'Anisy permettant ainsi aux élus des communes voisines de la découvrir.

*Le SIVOS remercie les municipalités qui ont permis l'aménagement de nouveaux lieux d'activités ainsi que le personnel qui s'est mobilisé pour la réussite de la rentrée.*

*Le SIVOS remercie les habitants qui, par leurs dons de jeux, jouets et livres, permettent de renouveler les occupations des enfants pendant la garderie.*

## Effectifs des classes

## Infos pratiques SIVOS

**Le secrétariat du SIVOS est ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H.**

Pour un bon fonctionnement des services il est nécessaire de prévenir tout changement d'inscription à la cantine 48H à l'avance. Pour les changements concernant le lundi le secrétariat doit être prévenu avant le vendredi midi. Il ne peut être tenu compte des messages laissés sur le répondeur pendant le week-end ni pendant la semaine comprise entre Noël et le jour de l'an.

# Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal

L'assemblée générale de l'A.P.E s'est déroulée le mercredi 24 septembre 2014 à Basly dans la « salle du temps de vivre ». Pas de changement au niveau de la composition du bureau pour cette nouvelle année scolaire:

Présidente : Béatrice Guérin

Vice président : Michel Lorpin

Trésorière : Rozenn Von Tokarski

Trésorière adjointe : Céline Bazille

Secrétaire : Laetitia Péan

Secrétaire adjointe : Nathalie Charuel

Après avoir remercié les parents d'élèves bénévoles, les sponsors (SARL IN LIFT Agencement ; Lepetit Electricité ; Entreprise Pesnelle ; 8 à Huit ; Menuiserie Patelli ; Garage Clérambos ; Jarnouen Plomberie ; François Morel menuiserie ; Leroy Peinture ; Saniclim ; Secret de coiffure ; Récupération de ferraille Olivier Huet ; Boulangerie Desobeaux ; Neustrie Généalogie ; Horse Shoes Distribution ; L-C Pose), les mairies des 4 communes du R.P.I, le Sivos, les enseignants et les Atsem, le bureau a présenté le bilan moral et le bilan financier de l'année 2013/2014 : il a été versé 500 € à chaque classe du R.P.I (100 € de plus que l'an dernier) afin de financer les projets pédagogiques mis en place par les enseignants dont en voici quelques exemples : spectacle au théâtre Foz ; projet « Afrique et Etonnants animaux » avec les écoles de Basly et d'Anguerny; projet « Mets les Arts dans la Maternelle » ; Cinéma ; voyage au musée du Quai Branly à Paris ; chorale avec le collège Lechanteur de Caen ; projet « Jazz escale » ; participation au cross du collège de Douvres...

Nous rappelons l'importance du bénévolat pour que fonctionne correctement l'association et pour que perdurent tous ces projets ! Nous remercions les parents d'élèves qui s'investissent et participent chaque année aux animations proposées. Nous remercions également les villageois des communes du R.P.I qui accueillent agréablement les enfants venant les solliciter pour nos animations (loto-fête ; tombola ; opération-croissants)

Le 6 décembre, l'A.P.E a distribué 215 boîtes de chocolats aux gagnants du loto-fêtes et 86 sapins dont 7 offerts aux écoles du R.P.I.

A vos agendas pour les dates à venir :

- Opération croissants : le 22 mars 2015
- Carnaval : le 28 mars 2015 à Colomby Sur Thaon
- Vide-greniers : le 24 mai 2015 à Basly
- Kermesse : le 27 juin 2015 à Basly



Toutes les informations sur notre blog : <http://aperpi14.over-blog.com>

**Toute l'équipe de l'A.P.E vous souhaite une très belle année 2015.**

## 8 mai



## 14 juillet



En cette année de commémoration du 70ème anniversaire du débarquement et du 100ème anniversaire du début de la guerre 1914/1918, le 14 juillet à 14h, toutes les cloches de toutes les églises du Calvados ont sonné. Le conseil municipal avait invité les habitants à partager ce moment autour d'un café dans le jardin derrière la mairie.

## 11 novembre



# Commemoration du 70ème anniversaire du débarquement du 6 juin 1944

Dimanche 8 juin 2014, une cérémonie a eu lieu en la présence d'une délégation du Régiment de la Chaudière et de Bud Hannam. Le nouveau drapeau des anciens combattants a été remis à M. Pierre Pesnelle, porte drapeau, par M. le Maire Yves Gauquelin, et la remise de la cravate aux couleurs du Canada et insigne du Régiment de la Chaudière par le vétéran Colonel Adrien Boivin.





# LE CLUB DU TEMPS DE VIVRE



Une année s'achève, une autre commence.

Voici quelques lignes de nos activités de l'année 2014

- 9 janvier : Galette des Rois
- 30 janvier : Assemblée générale et reconduction des membres du bureau.  
Constitution d'un conseil d'administration de 3 adhérents et recrutement de 5 nouvelles adhérentes.
- 13 février : Repas gratuit organisé et préparé par les membres du club.
- 26 mai : Réunion et repas à Luc-sur-Mer avec les aînés ruraux.
- 17 Juillet : Repas froid servi à la salle André Vauvert
- 30 octobre : Couscous servi également au club avec participation des adhérents.
- 26 novembre : Voyage à Condé-sur-Vire au cabaret « des étoiles » avec l'association des anciens combattants de Bénvy-sur-Mer.

Nous avons fêté les 80 ans de Simone, de Marie-Thérèse et les 90 ans d'Yvette.  
Nous avons une pensée particulière pour Mme Leboucher qui nous a quittée en février.

Nous attendons de nouveaux adhérents !!

**Vive l'année 2015 ! Bonne et heureuse année à toutes et à tous.**



## COMITE DES FETES DE BASLY BASLY MOUV'



Le 28 Octobre 2014 est né le Comité des fêtes « Basly Mouv' ». Cette association a vu le jour dans le but de dynamiser notre commune par l'organisation d'animations et d'activités permettant aux habitants de se rencontrer et partager des moments de convivialité.

Son bureau, dont la composition est reprise sur la photo ci-dessous, reste à votre disposition pour recueillir toute proposition ([baslymouv@hotmail.com](mailto:baslymouv@hotmail.com)) si vous souhaitez partager votre savoir-faire, vos compétences, votre dynamisme, et participer aux diverses animations...



*De gauche à droite :*

Président : Mr Sébastien GENAILLE  
Vice-présidente : Me Emilie VESLEAU  
Vice-trésorière : Me Véronique BLAYO  
Vice-secrétaire : Me Claudine BRILLAND  
Secrétaire : Me Karine MOUTIER  
Trésorière : Me Catherine FOULON

## BASLY MOUV' FAIT SON Téléthon

Sous l'impulsion du Comité des fêtes « Basly Mouv' », les habitants de la commune se sont mobilisés, du 5 au 7 décembre 2014, autour du Téléthon.

Près de 1000 personnes ont participé à une ou plusieurs manifestations proposées (foot, tennis, nuit jeux vidéos, ateliers créatifs ou gourmands, détente massage, maquillage enfants, baptêmes de poney ou de mini-motos,...), faisant de ce week-end de solidarité un vrai succès puisque pas moins de 1170€ de dons ont été récoltés au profit du téléthon.

Basly Mouv' remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication, leur disponibilité et leur convivialité, ainsi que tous les partenaires, et participants pour leur contribution à la réussite de ce 1<sup>er</sup> Téléthon.



## SOCIETE DE CHASSE DE BASLY



La société de chasse de Basly a organisé son traditionnel « tripes-frites » le dimanche 23 novembre 2014 avant de partir pour la dernière grande chasse aux faisans. Début août et en accord avec la Fédération des Chasseurs du Calvados la société a procédé au repeuplement de 150 perdrix sur le territoire de Basly. Les chasseurs dressent un bilan satisfaisant de la saison.

LA SOCIETE DE CHASSE SOUHAITE A TOUS UNE TRES HEUREUSE ANNEE 2015

Le Président Jean-Claude CHRETIEN

## Basly Moto Club



**Le Basly Moto Club vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 et espère vous voir nombreux lors de nos manifestations sportives.**

En 2014, le Moto Club comptait le plus grand nombre d'adhérents entre la haute et la basse Normandie (185 adhérents). A la fin de l'année nous avons récompensé quelques grands pilotes du moto club de Basly participant à des championnats de France et d'Europe toutes disciplines confondues.

Nos manifestations pour l'année 2015

8 Mars 2015 : Championnat de France minivert et cadet

Championnat de Normandie Open

9 Août 2015 : Foire au grenier

11 Octobre 2015 : Course Nationale avec la participation de grands pilotes internationaux

Nous remercions tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre car sans eux, nous serions bien seuls et nous ne pourrions pas apporter cette touche de dynamisme qui fait de Basly une commune connue mondialement avec une image très forte sportivement.

L'équipe du Moto Club

## LE FC BASLY VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR

### L'ANNEE 2015



#### **Calendriers**

Les calendriers 2015 ont été distribués courant octobre et novembre

Les joueurs ont fait du porte à porte dans un maximum de maisons de la commune pour distribuer le calendrier du club ainsi que les grilles du loto-dinde.

#### **Actualité au sein du club**

Le club a créé une deuxième équipe senior cette année pour un nombre total de 48 licenciés dont 3 dirigeants et 1 entraîneur diplômé, soit un effectif plutôt étoffé pour une petite commune comme la nôtre qui est située entre Courseulles sur Mer, Douvres la Délivrande et Thaon.

Ce club a une ambiance familiale recherchée par beaucoup de joueurs.

De plus, les joueurs sont libres après acceptation du bureau de faire vivre le club et la commune en apportant leurs idées.

#### **Coupe de France**

L'équipe première était engagée pour ses 10 ans en coupe de France. Elle a réussi à aller au deuxième tour mais a perdu après prolongation contre une surprenante équipe de Caen Sud Ouest.

#### **Coupe de Basse Normandie**

Basly est tombé au premier tour contre une bonne équipe de Langrune / Luc sur mer et a perdu malheureusement sur le score de 3 à 0.

#### **Coupe du Calvados**

Le FC Basly affrontera Moul-Bellengreville AS en 32<sup>ème</sup> de finale. Tour qui avait été prévu initialement le 14 décembre dernier mais qui a été annulé à cause des conditions climatiques.

#### **Championnat**

Les deux équipes FCB sont classées 6<sup>ème</sup> de leur championnat. Les deux équipes sont en milieu de tableau.

Pour rappel, l'équipe première est montée en deuxième division l'année dernière et découvre donc un nouveau championnat.

#### **Extra-sportif :**

- Le 11 octobre 2014 : un tournoi de pétanque a eu lieu au stade municipal.

- Le 23 janvier 2015 : un tournoi de foot en salle sera organisé au Soccer Indoor de Démouville.

Tous joueurs de foot licenciés ou non sont les bienvenus.

Vous pouvez vous inscrire auprès du club en contactant le 06.63.30.98.28 (Frédéric SIMON – Le Président du Club)

- En avril 2015, un grand repas ouvert à tous sera organisé par le club. La date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement sur nos affiches publicitaires.

- En mai / juin 2015, un deuxième tournoi de pétanque aura lieu. En espérant vous compter nombreux.

#### **Projet**

Le club envisage pour la saison 2015 / 2016 de créer une équipe « jeunes ». Si vous souhaitez inscrire vos enfants, vous pouvez vous renseigner dès maintenant au 06.63.30.98.28. Une réunion aura lieu en avril ou mai 2015 pour vous décrire davantage le projet.

#### **Annonces**

Le club recherche toujours un arbitre à former. La personne sera dédommagée des frais de dossier et des frais d'équipement.

Le FCB recherche également des dirigeants pour encadrer davantage les équipes séniors.

#### **Suivez nos actualités sur notre site :**

<http://fcbasly.e-monsite.com/>

Caen le 30 décembre 2014

SAEP DE LA SOURCE DE THAON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

MONSIEUR LE PRESIDENT  
SAEP DE LA SOURCE DE THAON

2 rue du régiment de la chaudière  
14610 ANGUERNY

Prélèvement du : **lundi 22 décembre 2014 à 11h22**  
Code Sise du prélèvement : **00160459**  
Installation : Unité de distribution ANGUERNY  
Nom du point de surveillance : PC MATHIEU  
Localisation exacte : CUISINE 1ER ÉTAGE MAIRIE  
Commune : MATHIEU

Prélevé par : DOMINIQUE BOUGLE (LABORATOIRE)  
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION  
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Température de l'eau	12,3 °C				25,00
pH	7,4 unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	0,18 mg/LCl2				
Chlore total	0,20 mg/LCl2				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2014.22652-1

PARAMETRES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,10 NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
Titre alcalimétrique	<0,10 °F				
Titre alcalimétrique complet	29,6 °F				
Titre hydrotimétrique	39,6 °F				
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	806 µS/cm			200,00	1100,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	36,5 mg/L		50,00		

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

ANGUERNY  
ANISY  
BASLY  
BENY SUR MER  
COLOMBY SUR THAON  
MATHIEU  
PERIERS SUR LE DAN  
VILLONS LES BUISSONS

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00160459)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Signé

Stéphane RABAROT

**Permanence habitat**  
**AMELIORATION DE L'HABITAT**  
**Des aides pour vos travaux**

**Pour qui ?**

Les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs qui envisagent des réaliser des travaux d'amélioration dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent.

**Comment ?**

Des aides financières sont accordées, sous conditions, pour des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements.

**Pour quels travaux ?**

- ✓ L'amélioration de la performance énergétique des logements dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des factures.
- ✓ L'adaptation des logements au handicap ou à l'âge.
- ✓ La réhabilitation de logements très dégradés.

**Attention, les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord des aides.**

**Comment ça se passe ?**

**L'ARIM des Pays Normands**, en charge de l'animation du programme, **vous accompagne gratuitement** et sans engagement tout au long de votre démarche : éligibilité du dossier, conseils techniques, aide à la définition du programme de travaux, réalisations des diagnostics obligatoires, demandes de subventions jusqu'au paiement de celles-ci.

**Où contacter l'ARIM des Pays Normands ?**

**Siège de l'ARIM des Pays Normands :**

8 Boulevard Jean Moulin – 14053 CAEN – tel : 02-31-86-70-50

Courriel : [contact@pactarim.fr](mailto:contact@pactarim.fr)

*Pour les propriétaires occupants, pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition.*

---

## **Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015**

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent.

L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

**Combien de détecteurs de fumée installer ?**

Il en faut au moins un par logement.

**Où installer l'appareil ?**

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

**Qui installe le détecteur de fumée ?**

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le propriétaire doit fournir le détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, le lui rembourser.

**Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?**

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

**Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ?**

Un modèle d'attestation figure en annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

**Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?**

Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

**À savoir :** en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

# Elections départementales 2015

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantoniales) sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second

Les lois du 17 mai 2013 ont modifié le mode de scrutin des conseillers généraux qui s'appelleront désormais conseillers départementaux.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

## Mode de scrutin

L'élection des conseillers départementaux a lieu au scrutin binominal majoritaire à deux tours<sup>7</sup>. Dans chaque canton, les candidatures prennent la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme (auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également). Le corps électoral est celui des électeurs français inscrits.

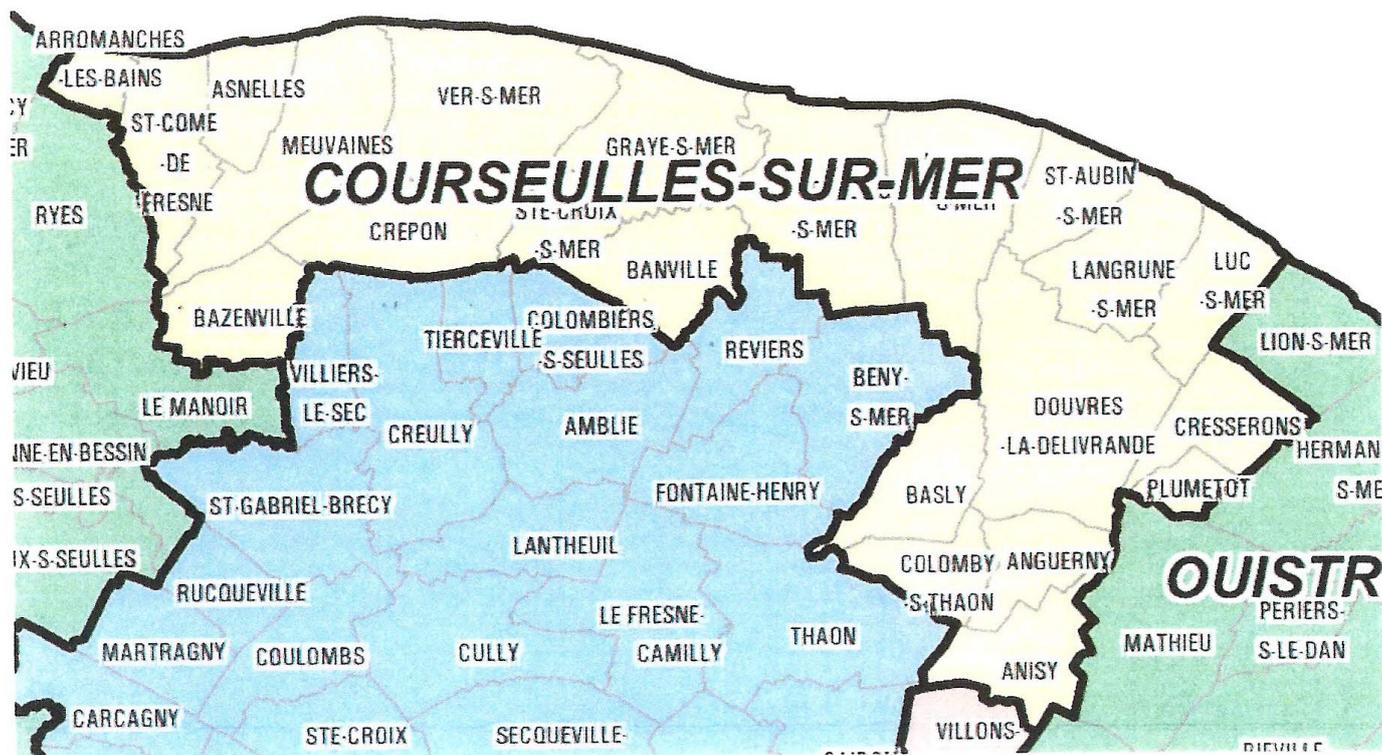
Pour être élu au premier tour, un binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu au premier tour, peuvent se présenter au second tour les deux binômes arrivés en tête et ceux qui ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Est élu au second tour le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix.

## Décret n° 2014-160 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Calvados

Le calvados est redécoupé en 25 cantons

**Art. 12.** – Le canton n° 11 (Courseulles-sur-Mer) comprend les communes suivantes : Anguerny, Anisy, Arromanches-les-Bains, Asnelles, Banville, Basly, Bazenville, Bernières-sur-Mer, Colomby-sur-Thaon, Courseulles-sur-Mer, Crépon, Cresserons, Douvres-la-Délivrande, Graye-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Meuvaines, Plumetot, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Côme-de-Fresné, Sainte-Croix-sur-Mer, Ver-sur-Mer.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Courseulles-sur-Mer



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE  
DU 16 janvier 2014**

**PERIMETRE SITE NATURA 2000**

Consultation en vue de la modification du périmètre du site NATURA 2000 « anciennes carrières de la Vallée de la Mue ». Conformément à l'article R414-9 du code de l'environnement, les maires et les représentants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par la modification envisagée sont consultés. Cette modification de périmètre améliorerait la qualité et la cohérence des habitats des populations de chiroptères ; faisant passer la surface de 25 Hectares à 199 Hectares concernant principalement des coteaux et des prairies marécageuses. Il est procédé au vote du Conseil municipal : 4 pour 3 abstentions – 2 contre.

**LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS  
AQUATIQUES**

En juin 2011, le FREDON (Fédération Régionale de défense Contre les organismes nuisibles de Basse –Normandie) avait proposé la mise en place d'un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Seulles. Le peu de retours positifs n'a pas permis de débiter les travaux ; d'où cette nouvelle proposition avec cette fois la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Programme sur 5 ans. La participation de BASLY pour 2014 sera de 241 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour participer à ce programme et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE  
DU 27 FEVRIER 2014**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Pour l'examen du compte administratif 2013, le Maire se retire. Le conseil municipal est présidé par M. PENVERN Denis

**Section de Fonctionnement**

DEPENSES Réalisé 408 241.90  
RECETTES Réalisé 420 293.48  
Excédent N-1 + 150 271.61  
Excédent de clôture 162 323.19

**Section d'Investissement**

DEPENSES Réalisé 139 165.56  
RECETTES Réalisé 56 773.84  
Excédent N-1 + 222 031.41  
Excédent de clôture 139 639 .69

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013***

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2013 du Receveur, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2013.

**SECRETARIAT DE MAIRIE – TEMPS DE TRAVAIL**

VU le surcroît de travail constant du secrétariat de mairie composé actuellement de 2 emplois administratifs : un poste à 35h + un autre poste à 5h soit un total de 40h/hebdomadaire.

VU l'augmentation du nombre d'habitants = 1159 en 2013.

VU le courrier du second personnel administratif, actuellement à temps non complet, acceptant une augmentation horaire statutaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une augmentation de 8 h de la durée hebdomadaire de travail du 2<sup>e</sup> poste administratif de la mairie,
- Autorise le maire à saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en vue de cette modification.

Considérant l'urgence, accorde dès à présent des heures complémentaires, à concurrence de ces 8h/semaine, dans l'attente de l'avis du C.T.P., lesquelles seront payées sur présentation d'un certificat administratif mensuel.

**PHOTOCOPIES FOURNIES PAR LA MAIRIE**

Vu les demandes de reproduction de documents administratifs ou privés, par voie de photocopies en nombre, réclamées en mairie de plus en plus fréquemment.

Vu le tarif moyen autorisé par les textes en vigueur s'appuyant sur le coût de revient des reproductions.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif de 0.20 €/photocopie pour toutes les demandes en nombre conséquent, hors dossier d'aide sociale. Le recouvrement se fera par l'intermédiaire d'un titre de recettes.

**CHEMIN DU GOULET – PLAN D'ALIGNEMENT**

Vu le plan d'alignement du Chemin du Goulet établi par le Cabinet LANDRY et déposé en mairie de BASLY,

Vu le procès-verbal de carence concernant la limite non définie entre le chemin rural n°20 dit du Goulet et la parcelle figurant au cadastre section AA numéro 206 compte-tenu de l'impossibilité de contacter monsieur Léon DUPONT,

Vu la condition d'engager une procédure judiciaire si la commune veut connaître la limite entre le chemin rural et la propriété DUPONT,

Vu la proposition verbale de deux propriétaires riverains de céder du terrain privatif à la commune pour agrandir le passage du Goulet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix contre et 2 abstentions de refuser la cession de terrain privée proposée et de ne pas engager de procédure judiciaire.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012 DU SYNDICAT  
DES EAUX**

Un exemplaire du rapport annuel d'activité 2012 du S.I.A.E.P. est remis à chaque conseiller municipal.

Ce rapport est présenté à l'assemblée en abordant les points les plus marquants. Ce document est la disposition du public en mairie.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE  
DU 28 MARS 2014**

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- Mr Michel Legrand est désigné président de séance, étant le doyen de cette assemblée
- Sont désignés assesseurs : Mme Sylvie ROSELLO et M. Alain BRILLAND
- Début des votes :

**Election du maire :** candidats : M. Yves GAUQUELIN  
- Mme LEPETIT Christelle  
M. Yves GAUQUELIN : 12 voix  
Mme Christelle LEPETIT : 3 voix

Le nombre d'adjoints a été désigné sans contestation à 4

**Election des adjoints :** une seule liste proposée, élue par 12 voix et 3 bulletins blancs. Sont donc élus :  
1<sup>er</sup> adjoint : M. Michel LEGRAND  
2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Jacqueline LEMARQUAND  
3<sup>ème</sup> adjoint : M. Daniel VAUVERT  
4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Annick PLOUHINEC

**ELECTION DES MEMBRES DU CCAS ELUS PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL (Quatre membres)**

Sont élus avec 12 voix :

Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Daniel VAUVERT, M. Alain BRILLAND et Mme Sylvie ROSELLO.

**ELECTIONS DES DELEGUES DES SYNDICATS  
INTERCOMMUNAUX**

**DELEGUES SIART**

Sont élus : Mr PENVERN - Mr Yves GAUQUELIN

**DELEGUES SIAEP**

Sont élus : M. Denis PENVERN – M. Michel LEGRAND

**DELEGUE SDEC :**

Sont élus : M. Yves GAUQUELIN – M. Michel LEGRAND

**DELEGUES SIVOS**

Vote en 2 temps : les 2 titulaires

2 listes sont proposées :

→ Me Jacqueline LEMARQUAND / Me Laurence GRENEU

→ Me Christelle LEPETIT / Me Laurence RONCO

Sont élues : Mme Jacqueline LEMARQUAND  
Mme Laurence GRENEU

Les 2 suppléants :

Sont élus : M. Frédéric PERRELLE et M. Daniel VAUVERT

**DELEGUE CNAS**

Est élue Mme Jacqueline LEMARQUAND

**DELEGUE AIRE:**

Est élue Mme Jacqueline LEMARQUAND

**DELEGUES JUNO**

Sont élus M. Yves GAUQUELIN et M. Daniel VAUVERT

**CORRESPONDANT DEFENSE**

Est élu Mr Daniel VAUVERT

**DESIGNATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS  
DES MEMBRES.**

**COMMISSION DES FINANCES :**

M. Michel LEGRAND, Mme Christelle LEPETIT, M. Daniel VAUVERT, Mme Annick PLOUHINEC, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Alain BRILLAND et M. Samuel MARIE.

**COMMISSIONS VOIRIE – RESEAUX – BATIMENTS –  
URBANISME :**

M. Michel LEGRAND, Mme Laurence RONCO, M. Daniel VAUVERT, Mme Virginie MAILLARD, M. Samuel MARIE, M. Alain BALLAY et M. Alain BRILLAND

**COMMISSION SPORTS – LOISIRS – FETES ET  
CEREMONIES :**

Mme Annick PLOUHINEC, Mme Marie-Claire LETOUZE, M. Michel LEGRAND, Mme Laurence GRENEU, Mme Christelle LEPETIT, Mme Sylvie ROSELLO, Mme Virginie MAILLARD, M. Frédéric PERRELLE et M. Alain BRILLAND

**COMMISSION INFORMATION - COMMUNICATION :**

Mme Annick PLOUHINEC, M. Michel LEGRAND, Mme Sylvie ROSELLO, Mme Laurence RONCO, M. Frédéric PERRELLE et M. Alain BRILLAND.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT  
–ILLUMINATIONS DE NOEL :**

M. Alain BALLAY, Mme Marie-Claire LETOUZE et Mme Christelle LEPETIT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE  
DU 10 AVRIL 2014**

**VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des adjoints et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux du 10 avril 2014 portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire.

Considérant que l'article L2123-23 du CGCT fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux Adjoints.

Considérant que la commune compte 1159 habitants.

**DECIDE par 12 voix contre 3 :**

Avec effet immédiat :

1<sup>er</sup>- Le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixées aux taux suivants :

- *Maire : 43 % de l'indice Brut 1015, indice Majoré 821*
- *Maires Adjoints du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> adjoint : 16.50 % de l'indice Brut 1015, indice majoré 821.*

2° - Les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

3° - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération à laquelle est annexé le tableau ci-dessous :

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 -article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION : 1159 HABITANTS.

#### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 4 143.59 € MENSUEL

#### II - INDEMNITES ALLOUEES

##### A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
Yves GAUQUELIN	43

##### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%
1er adjoint : Michel LEGRAND	16.50
2° adjoint : Jacqueline LEMARQUAND	16.50
3° adjoint : Daniel VAUVERT	16.50
4° adjoint : Annick PLOUHINEC	16.50

#### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

##### D.I.A :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

##### Dépenses articles 6232 et 625 du budget communal :

Le maire fait part d'une demande de la trésorerie générale du renforcement des contrôles des dépenses liées aux fêtes et cérémonies d'une part et des frais de missions, réceptions et déplacements d'autre part. Le détail de l'autorisation faite par le

conseil municipal au maire devra être listée et détaillée de façon exhaustive sous peine de rejet.

#### S.D.E.C. EFFACEMENT DES RESEAUX RUE TALBOT ET ROUTE DE DOUVRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'énergies du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

- Le coût total de cette opération est estimé à **99 753.46 € TTC**.
- Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.
- Les participations proviennent du SDEC Energie, d'ERDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification) et d'ORANGE.
- La participation communale s'élève donc à 42 030.75 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :
  - Electricité : **19 697.13 €**
  - Eclairage : **13 505.57 €**
  - Télécommunication : **8 828.05 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par ORANGE, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération.
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune.
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 493.84 €.
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

##### Annexe 1

Financement de la Commune

Avec recours à l'étalement des charges : en 12 ans, soit par an : 4 349.51 €.

#### CHAUFFE-EAU VESTIAIRES DU STADE

Trois devis sont soumis par le maire au conseil municipal pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires du stade.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SANICLIM = 1074 € TTC pour fourniture et pose d'un chauffe-eau de marque Thermor stéatite de 300 litres. L'intervention sera demandée au plus vite. La somme sera inscrite au compte 2313 du budget primitif 2014.

### **ACQUISITION DRAPEAU DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Maire présente un devis de la société Broderies Alpha B pour un montant de **1259€ TTC**. Le recto du drapeau comportera le blason du Régiment de la Chaudière (autorisation accordée par le représentant de l'association du Régiment de La Chaudière).

Le Maire précise que des demandes de subventions vont être faites auprès du Conseil Régional (500 €) ainsi que de l'ONAC débarquement.

Projet adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

### **GRAVURE DU MONUMENT CANADIEN**

Des devis ont été demandés pour la réfection des inscriptions dorées sur le monument canadien, en forme de feuille d'érable, afin que ce dernier soit propre pour la commémoration du 6 juin prochain.

Le conseil municipal après délibération adopte le devis le mieux disant : Entreprise HURBAIN Alain pour 347 €.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Le Maire propose que soit rajoutée Mme LEMARQUAND Jacqueline, maire-adjoint, à la commission environnement. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2014**

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Il informe le Conseil municipal de la démission de M.PERRELLE Frédéric remplacé par M.DEVAUX Patrick.

Il demande l'avis du conseil sur le compte-rendu de la séance du 10/04/2014.

Deux observations sont faites au sujet de ce compte-rendu :

-Souhait que soit indiqué en clair le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, (1634,63€/mois pour le maire et 627,24€/mois pour chaque adjoint x 4 soit 4143.49€/mois au total), que ces indemnités ont été votées au taux maximal de leur possibilité (strate modulable comprise entre 1001 habitants et 3499 habitants) sachant que le taux retenu aurait pu être inférieur.

-Souhait que le nom des 3 votes contre, soit indiqué :

Mme LEPETIT, M.MARIE, Mme RONCO.

### **AFFECTATION DU RESULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2013, soit 162 323.19 € comme suit :

Fonctionnement :

002 -excédent antérieur reporté : 162 323.19 €

Accord à l'unanimité.

### **VOTE DES TAUX 2014 DES 3 TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les taux 2014 des 3 taxes tels qu'ils figurent sur l'Etat 1259, inchangés par rapport à 2013, à savoir :

TAXE D'HABITATION.....	9.95 %
TAXE FONCIERE (bâti).....	22.80 %
TAXE FONCIERE (non bâti).....	37.51 %

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal vote par 12 voix contre 3 (Mme LEPETIT, M MARIE, Mme. RONCO) le Budget Primitif 2014 équilibré en recettes et dépenses à :

#### **Section d'INVESTISSEMENT**

Recettes	161 127.69 €
Dépenses	161 127.69 €

#### **Section de FONCTIONNEMENT**

Recettes	586 233.19 €
Dépenses	586 233.19 €

Il est à noter :

- Section de fonctionnement :

Une hausse de la participation financière au S.I.V.O.S. :

En 2014 : 1282 €/élève x 116 élèves

Prévu pour 2015 : 1453€/élève suite à la réforme des rythmes scolaires.

- Section d'investissement :

Peu de recettes : récupération de TVA de la construction de la cantine, et report 2013.

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le maire rappelle le montant des subventions allouées en 2013 et communique les demandes de subventions 2014.

**Sont attribuées les subventions suivantes :**

- Football Club de BASLY = 570 euros (unanimité)
- Union Sportive Thon / Le Fresne Camilly (24 licenciés de Basly) = 500 euros (13 voix et 2 abstentions)
- Collège Quintefeuille – Courseulles = 50 euros (11 voix pour, 3 contre, 1 abstention)
- Comité Juno = 150 euros (unanimité)
- West Lake Brother Souvenir = 100 euros (13 voix pour, 1 contre, 1 abstention)

**Sera revue** en cours d'année la question d'une subvention à l'association « Le temps des Loisirs »

**Est refusé l'octroi de subvention 2014 à :**

- Chambre des métiers et artisanat,
- C.F.A. (apprenti)
- Rétro moto-club de la Côte de Nacre
- Association des paralysés de France
- Restos du cœur (vu épicerie sociale existante à Douvres)
- AFSEP (sclérose en plaques)
- Ligue contre le cancer
- Jardiniers de France
- Ligue de l'Enseignement
- AFM Téléthon

**BUDGET COMMUNAL – ARTICLES 6232 et 625 – LISTE EXHAUSTIVE DES DEPENSES AUTORISEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le renforcement des contrôles comptables de l'administration des finances publiques locales pour un souci de transparence et d'honnêteté des comptes publiques,

Vu la demande de la trésorerie de Courseulles sur mer en date du 1<sup>er</sup>/04/2014, d'obtenir une délibération du conseil municipal listant de façon exhaustive les dépenses autorisées pour les comptes 6232 (fêtes et cérémonies) et 625 (déplacements, missions et réceptions) ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les dépenses suivantes :

**Article 6232 – fêtes et cérémonies :**

- bouquet de fleurs offert lors des mariages
- Vœux du maire : cocktail,
- chasse aux œufs de Pâques : confiseries et boissons,
- fête de la St. Georges : boissons et viennoiseries,
- célébrations commémoratives des 8 mai, 6 juin et 11 novembre (gerbes et vin d'honneur),
- la remise de récompenses aux jeunes diplômés scolaires (boissons et viennoiseries),
- le trophée pour le tournoi de tennis,
- l'arbre de Noël des enfants : spectacle, goûter, chocolats et livres,
- bibliothèque : pot annuel offert aux bénévoles (boissons, viennoiseries)
- moto-cross : achat de coupes,
- Westlake Brothers : rafraîchissements offerts lors de la marche de la paix

**Article 625 – déplacements, missions et réceptions :**

- 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement : buffet 40 sonneurs
- stages du personnel : frais de déplacements

**SECRETARIAT DE MAIRIE – 2<sup>e</sup> POSTE / SUPPRESSION DU POSTE DE 5H/SEMAINE ET CREATION D'UN POSTE DE 13H/SEMAINE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

. Que le secrétariat de mairie est actuellement composé de 2 emplois administratifs : 1 poste à temps complet 35h/semaine et un poste secondaire à 5h/semaine.

. Il rappelle la délibération du 27/02/2014 approuvant l'augmentation de 8h/semaine du temps de travail du 2<sup>e</sup> poste administratif de secrétariat de mairie compte-tenu des besoins du service vu l'augmentation du nombre d'habitants et vu l'accord de l'Intéressée, sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

.Il rappelle l'article 34 de la loi du 26/01/1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15/04/2014, le Maire propose la suppression du poste actuel de secrétaire de mairie secondaire de 5h/semaine et la création d'un poste de secrétaire de mairie secondaire de 13h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste de secrétaire de mairie 5 h/semaine et de créer un poste de secrétaire de mairie 13h/semaine, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 64 du budget 2014.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Maire expose la nécessité de proposer 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) à la D.R.F.I.P. (direction régionale des finances publiques) étant entendue que 6 personnes titulaires et 6 suppléants seulement seront retenues par la DRFIP et siégeront en commission.

Le conseil municipal dresse une liste de noms qui s'avère en nombre insuffisant. De ce fait cela sera définitivement arrêté par le Conseil à la prochaine séance.

**ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVOS**

M.GAUQUELIN est nommé à l'unanimité délégué suppléant au S.I.V.O.S. en remplacement de M.PERRELLE démissionnaire.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE  
DU 26 MAI 2014**

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Il est rappelé et approuvé par l'assemblée que le secrétaire de séance doit impérativement être nommé dès l'ouverture de la séance et avant l'adoption du compte-rendu de la séance précédente.

Le compte-rendu de la séance précédente, en date du 24/04/2014, est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - COMPOSITION**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire établit une liste de 24 noms : 12 titulaires et 12 suppléants, liste qui sera transmise à la D.R.F.I.P. (Direction Régionale des Finances Publiques). Seulement 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par la DRFIP selon les critères de compétence et de représentativité des différentes catégories de contribuables pour former la commission communale des impôts directs et y siéger, le Maire étant président d'office.

**Liste des 12 titulaires :**

- LEGRAND Michel-né le 17/02/1951- 6 rue des Cerisiers-14610
- BASLY-maire adjoint- retraité (propriétaire foncier bâti)
- LEMARQUAND Jacqueline -née le 14/03/1956- 4 Impasse du Canada -14610 BASLY -maire-adjoint-sans profession (propriétaire foncier bâti)
- MARGUERITE Jean-Pierre né le 14/05/1949 -Route de Bracquerville-14440 BENY SUR MER- agriculteur (propriétaire foncier bâti et non bâti)
- FAISANT Claude-né le 30/06/1934- 4 rue des Cerisiers – 14610 BASLY – facteur retraité – (propriétaire foncier bâti)
- LORPIN Maurice- 20 route de Courseulles – 14610 BASLY – agriculteur retraité-(propriétaire foncier bâti et non bâti)
- VAUVERT Daniel- 11 rue Emmanuel -14610 BASLY- maire-adjoint- agent de police retraité- (propriétaire foncier bâti)

-BALLAY Alain- né le 18/04/1945- 24 rue Emmanuel -14610 BASLY- fleuriste retraité-conseiller municipal (propriétaire foncier bâti)

-LE NY Jean-Luc – né le 19/11/1949- 9 rue des Cerisiers -14610 BASLY- agent France Télécom retraité – (propriétaire foncier bâti)

-MARIE Samuel – né le 08/12/1973 – 4 route de Caen –14610 BASLY – agriculteur-conseiller municipal (propriétaire foncier bâti et non bâti)

-GRENEU Laurence-née le 28/01/1963 – 10 rue du Canada-14610 BASLY – ingénieur informatique- conseillère municipale – (propriétaire foncier bâti)

-BRILLAND Alain- né le 23/10/1955 – 21 rue de Fontaine-Henry-14610 BASLY –employé de la Poste- conseiller municipal (propriétaire foncier bâti).

-LEPETIT Christelle- née le 17/08/1973- 15 rue du Bac du Port-14610 BASLY- conjoint collaborateur –épouse d’artisan électricien- conseillère municipale – (propriétaire foncier bâti et taxe professionnelle)

#### Liste de 12 suppléants :

-RONCO Ludovic- né le 23/03/1965- 8 rue du Canada-14610 BASLY- demandeur d’emploi (propriétaire foncier bâti)

-FOULON Philippe- né le 10/06/1955 – 16 rue du temple 14610 BASLY –agent maîtrise Véolia (propriétaire foncier bâti)

-AUBERTIN Stéphane- né le 20/10/1967-3 rue de la poterie 14280 ST.CONTEST -agriculteur- (propriétaire foncier bâti)

-BACHY Alain – né le 08/03/1949 – 2 route de Douvres – 14610 BASLY -retraité – (propriétaire foncier bâti)

-LEDENT François- né le 20/07/1949 – 2 rue des Cerisiers – 14610 BASLY – retraité banque-(propriétaire foncier bâti)

-PLOUHINEC Annick- née le 16/03/1969- 18 rue Talbot – 14610 BASLY – Chef de service Orange- Maire-Adjoint – (propriétaire foncier bâti)

-FREMONT Bruno- né le 17/06/1958 – 12 rue des Mutrelles – 14610 BASLY - maçon (propriétaire foncier bâti)

-ROSELLO Sylvie- née 14/05/1966 – 11 rue du Rocreux 14610 BASLY – assistante maternelle– Conseillère Municipale – (propriétaire foncier bâti)

-MAILLARD Virginie- 26/06/1979 – 1 rue du Stade 14610 BASLY – fonctionnaire DDTM – conseillère municipale – (propriétaire foncier bâti)

-DEVAUX Olivier- né le 21/12/1965 – 6 rue du Hottot 14610 BASLY – adjoint technique territorial – conseiller municipal – (propriétaire foncier bâti).

-LETOUZE Marie-Claire – née le 04/06/1970 – 1 route de Douvres 14610 BASLY – cadre supérieur – conseillère municipale – (propriétaire foncier bâti)

-LIENARD Franck- né le 03/08/1965 – 11 rue des Mutrelles – 14610 BASLY –pâtissier (propriétaire foncier bâti)

#### ENQUETE PUBLIQUE – CARRIERE DE DOUVRES :

##### AVIS DE LA COMMUNE

Le Maire expose que cette enquête rentre dans le cadre réglementaire d’une demande de renouvellement d’autorisation d’exploitation d’un site classé « protection de l’environnement ».

Il s’agit de la carrière de calcaire exploitée par l’entreprise LETELLIER SAS. L’enquête publique se déroulera du 19 MAI au 20 JUIN 2014 à la mairie de Douvres la Délivrando où un commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recueillir les observations orales et écrites.

L’avis du Conseil Municipal de BASLY (commune située dans le périmètre concerné), concernant l’étude d’impact, doit être recueilli dès l’ouverture de cette enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture.

M. le maire le communique au conseil à titre d’information.

#### INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL- PERCEPTEUR DE COURSEULLES

Compte-tenu des problèmes actuels non résolus à ce jour : défaut de paiement à l’URSSAF depuis décembre ayant généré des pénalités de retard, retards récurrents dans les virements pour paiement de factures notamment, le conseil municipal décide de reporter pour l’instant l’octroi de l’indemnité semestrielle octroyée à M.ROSSI receveur municipal.

M. le maire va rencontrer M.ROSSI afin de lever ces problèmes et en fonction des réponses obtenues une décision sera arrêtée à la prochaine réunion. Le Conseil émet un avis favorable en ce sens.

#### TAXE SUR LES SPECTACLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’exonérer toutes les manifestations sportives de la commune de BASLY de la taxe sur les spectacles pour 2015.

#### DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D’ECLAIRAGE PUBLIC DE L’IMPASSE PRIVEE DE LA RUE TALBOT (3 maisons)

Vu la demande écrite, lue par le maire à l’assemblée, émanant des 3 propriétaires habitant l’impasse privée de la rue Talbot, demandant que les 2 lampadaires LED en cours d’installation par ces propriétaires (sur leurs propres deniers) dans cette voie, soient raccordés au réseau d’éclairage public, la commune prenant en charge la consommation électrique,

Vu les travaux d’effacement de réseaux actuellement prévus dans ce secteur ;

Considérant la nécessité de s’assurer des conséquences réglementaires pour la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter le vote définitif à la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### CENTRE JUNO BEACH : DEMANDE DE PARRAINAGE (SUBVENTION 400 euros)

Le Maire communique la demande de parrainage d’un « Marqueur du Souvenir » émanant du Centre Juno Beach de Courseulles sur mer, à l’occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement du 6 juin 1944. Le montant minimum indiqué est de 400 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rejette la demande par 6 voix contre et 9 abstentions.

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2014</b>
--

#### ENQUETE PUBLIQUE – CARRIERE DE DOUVRES :

##### AVIS DE LA COMMUNE

Le Maire expose que cette enquête rentre dans le cadre réglementaire d’une demande de renouvellement d’autorisation

d'exploitation d'un site classé « protection de l'environnement ». Il s'agit de la carrière de calcaire exploitée par l'entreprise LETELLIER SAS. L'enquête publique s'est déroulée du 19 MAI au 20 JUIN 2014 à la mairie de Douvres la Délivrande où un commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recueillir les observations orales et écrites.

L'avis du Conseil Municipal de BASLY (commune située dans le périmètre concerné), concernant l'étude d'impact, doit être recueilli dès l'ouverture de cette enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur ce dossier.

#### **INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL-PERCEPTEUR DE COURSEULLES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix contre, 7 abstentions et 1 voix pour décide de ne pas octroyer l'indemnité semestrielle au percepteur, receveur municipal.

#### **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'IMPASSE PRIVEE DE LA RUE TALBOT (3 maisons)**

Vu la demande écrite, lue par le maire à l'assemblée, émanant des 3 propriétaires habitant l'impasse privée de la rue Talbot, demandant que les 2 lampadaires LED en cours d'installation par ces propriétaires (sur leurs propres deniers) dans cette voie, soient raccordés au réseau d'éclairage public, la commune prenant en charge la consommation électrique, Considérant que l'intégration de ces 2 lampadaires dans le parc d'éclairage public de la commune n'engagera pas par la suite l'obligation de reprise de cette voie privée dans l'espace public communal (art. L 2212-2 du CGCT) ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix pour, une abstention et la non participation de Mme PLOUHINEC (concernée), la prise en charge des frais d'éclairage public et d'entretien des 2 lampadaires de l'impasse privée de la rue Talbot. Le coût de la fourniture des lampadaires et des travaux d'installation ainsi que l'assurance spécifique inhérente restent à la charge des propriétaires privés.

#### **RESIDENCE « LE HOTTOT » : AVIS DE LA COMMISSION VOIRIE/TRAVAUX CONCERNANT LA REPRISE DU LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le maire donne lecture du courrier recommandé en date du 19 mai 2014, reçu de l'association syndicale des copropriétaires du lotissement privé « Le Hottot », demandant le transfert dans le domaine public communal des espaces communs (espaces verts et voirie). La commission voirie et travaux a visité le lotissement et fait état d'un bon état général des voiries et espaces verts. Néanmoins deux réserves sont émises :

- Ajout d'un 2è panneau de limitation de vitesse à 30km/heure
- 9 arbres semblent malades.

En conséquence la décision de reprise sera émise lors d'une prochaine réunion de conseil.

#### **PLAN D'ALIGNEMENT DE LA ROUTE DE ST.AUBIN**

Suite au travail du géomètre expert (cabinet GEOMAT) missionné pour envisager le plan d'alignement de la route de St. Aubin, le maire expose les deux propositions émises pour permettre de réaligner le début de cette voie et refaire un trottoir :  
- soit supprimer définitivement la grande pierre et la marche située au n°2 de la rue

- soit supprimer la grande pierre et conserver la marche.  
Après en avoir délibéré, aucune suite n'est donnée, l'alignement restant dans l'état actuel (décision par 11 voix pour et 4 abstentions).

#### **DEVIS POUR DORURE AU MONUMENT AUX MORTS**

M. le maire présente un devis pour refaire la dorure des inscriptions du monument aux morts, en cette année de commémoration du 100è anniversaire de la guerre 1914-1918. Ce devis est de 352.50 € net (graveur Alain HURBAIN 14330 SAON).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014**

Suite au compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2014, M Olivier DEVAUX fait la remarque suivante « concernant la reprise du lotissement << LE HOTTOT>> rien est marqué pour la prise en charge du panneau de limitation de vitesse à 30km/heure et la réserve pour les arbres malades ». M le Maire informe que pour la prise en charge du panneau suite au vote effectué 3 voix pour, 3 voix contre, 8 abstentions, aucune majorité n'est ressortie et pour les arbres il est toujours en attente de l'avis du pépiniériste concernant l'état de la reprise de ces derniers. Il faudra donc revoir le dossier lors d'un prochain Conseil.

Suite à cela le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande aux conseillers de modifier l'ordre des questions, du fait de la présence de Mme Sylvie LANGLOIS et de M Patrick LE BRET du SIVOS, ces derniers sont venus commenter la convention d'animation avec l'ADAJ, demande acceptée à l'unanimité.

#### **CONVENTION D'ANIMATION ENTRE SIVOS, LES MAIRES, LES DIRECRICES DES ECOLES ET L'ADAJ**

Suite à la lecture et aux commentaires de Mme LANGLOIS, vice-présidente du SIVOS de la convention d'animation et dans le cadre de la réforme relative aux rythmes scolaires.

Il est pris note que le montant dû à l'ADAJ pour sa prestation d'animation périscolaire auprès des élèves scolarisés au sein du RPI, est établi pour l'ensemble des heures d'intervention, à 50 000 €. Il sera versé aux communes une dotation de l'Etat « fonds d'amorçage », pour un montant de 50€ par enfant + 40 euros pour les communes éligibles à la part cible de la DSR. Cette somme sera reversée au SIVOS. Convention acceptée par 13 voix pour et 1 abstention. Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

#### **ARRETE DE LA CDC CŒUR DE NACRE**

Suite au courrier et à l'arrêté du 23 juillet 2014 du Président de la CDC concernant le Pouvoir de Police dite spéciale en matière de circulation et stationnement sur les voiries intercommunales, la collecte des déchets ménagers et l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil par 14 voix pour donne un avis favorable au Maire pour qu'un recours amiable soit fait auprès du Président de la CDC contre cet arrêté.

## **RENFORCEMENT DE CHAUSSEE RD 219 RTE DE ST AUBIN PAR LE CONSEIL GENERAL.**

Les travaux étant prévus pour début décembre il est souhaitable suite au problème de montée d'eau à hauteur de la boulangerie de revoir le réseau d'eaux pluviales. Un passage de caméra dans les tuyaux va être réalisé afin de connaître le diamètre des tuyaux au niveau de la rte de St Aubin et prévoir les travaux à effectuer pour la remise en état. Il faudra prévoir le remplacement de bordures cassées.

## **CONVENTION SCOLAIRE ENTRE LA COMMUNE DE DOUVRES ET LA COMMUNE DE BASLY.**

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention permettant de scolariser dans les écoles des 2 communes, BASLY et DOUVRES LA DELIVRANDE, de manière réciproque, un nombre maximal de deux enfants par commune, sans qu'aucune participation financière ne soit exigée de la commune de résidence, cette convention demeurant valable pendant le temps de la scolarité de l'enfant en cycle maternelle ou élémentaire avec l'éventuelle extension au cas prévu par les dérogations dites obligatoires en matière de fratrie. Cela ne tient pas compte des dérogations scolaires éventuelles prévues dans le cadre des classes spécialisées dites CLIS.

## **BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES-INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE DU SDEC.**

Après lecture du courrier du SDEC pour l'inscription sur la liste d'attente, pour l'implantation d'une borne électrique sur la commune, par 14 voix contre, le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

## **URBANISME – CONCERTATION SUR LE PLU**

La commune de BASLY étant toujours sous le régime du POS, il faudrait passer au PLU avant la date du 31 décembre 2015. Dans le cas où la commune resterait avec un POS après cette date, compte-tenu de la loi ALUR, celui-ci deviendrait caduc. Nous serions dans ce cas sous le régime du RNU (règlement national d'urbanisme) de base, sauf prise en charge au sein du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) ce qui n'est pas d'actualité.

Par 11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre, le Conseil Municipal demande à M le Maire de s'informer sur les démarches à effectuer pour mettre en place un PLU, notamment la création d'une commission PLU.

## **URBANISME – SUPPRESSION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE LA DDTM**

Par un courrier du 5 août 2014 la DDTM nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme ne sera plus assurée par leur service. Les communes et communautés de communes doivent dès maintenant engager une réflexion sur la constitution d'un service instructeur.

D'autre part, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 les certificats d'urbanisme d'information ne seront plus instruits par la DDTM mais par les Communes.

## **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF**

Suite au courrier de l'Association des Maires de France pour signer une motion de soutien qui dénonce la réduction des dotations de l'Etat envers les communes.

Par 11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre le conseil autorise le Maire à signer cette motion de soutien.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014**

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Le compte rendu de la séance ordinaire du 11 Septembre 2014 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

Avant que le Maire passe à l'ordre du jour, Mr Samuel MARIE souhaite connaître le coût total du branchement électrique de la parcelle destinée à l'aire de grand passage des gens du voyage située sur la Commune, car la somme annoncée au dernier conseil, correspond à la part communale. Monsieur le Maire

précise que le montant total est de 79 345,54 € HT. Il est prévu de revoir ce sujet au prochain conseil municipal.

## **LOTISSEMENT « LE HOTTOT » : REPRISE DES VOIRIES, RESEAUX ET ESPACES VERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le maire rappelle la demande de reprise des voies, réseaux et espaces verts de ce lotissement et les différents échanges de courrier.

Les Elus Mrs GAUQUELIN, LEGRAND, VAUVERT, se sont réunis sur place, le 30 Septembre 2014, avec Mr. BONNEVIALLE et Mme CHANDEMERLE représentant les co-propriétaires du lotissement « Le Hottot » afin de vérifier l'état des lieux en vue de la reprise des voies et réseaux dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire lit le courrier recommandé en date du 1<sup>er</sup>/10/2014 reçu du président de l'Association syndicale des copropriétaires. Dans ce courrier, l'Association Syndicale de la Résidence du HOTTOT s'engage à remplacer les 5 arbres prévus et à fournir 1 panneau limitation zone 30 relatif au dos d'âne en entrée Ouest du Lotissement.

En outre, l'Association est prête à supporter les frais liés à l'acte notarié à venir et a indiqué être en possession des plans de récolement.

Le Maire rappelle que la demande porte sur les parcelles cadastrées : ZE 276 – 277 – 278– 297 – 299 –307 – 318 – 319 – 439 – 322 . L'ensemble de ces parcelles représente 8202 m2.

Vu l'autorisation de création du lotissement en date du 25 juin 2008,

Vu la demande reçue du président des copropriétaires, Compte-tenu de la gratuité du transfert, l'association supportant les frais liés à l'établissement de l'acte notarié et de son enregistrement au bureau des hypothèques ;

VU l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dispensant d'une enquête publique en l'absence de projet communal modifiant l'actuelle desserte routière du lotissement,

VU que la décision de reprise par la commune ne dégage pas les entreprises de la réfection d'éventuels désordres dans les délais réglementaires de garantie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par quatorze voix pour, DECIDE le transfert de propriété à titre gratuit des voiries, espaces verts et réseaux du lotissement « Le Parc des Mutrelles », lesquels figureront au tableau des voiries communales publiques après la signature de l'acte notarié, PREND note de l'engagement de l'association de remplacer les 5 arbres en mauvais état du lotissement et en DEMANDE la réalisation avant la signature de l'acte notarié.

AUTORISE le Maire à signer l'acte ainsi que toutes pièces afférentes.

## UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES SPORTIFS

L'US THAON Vallée de la mue a demandé par courrier du 9/09 dernier à pouvoir utiliser le terrain de football de BASLY le mercredi soir et le vendredi soir de chaque semaine pour ses entraînements.

Par ailleurs le FC BASLY a fait savoir par courrier du 23/09 dernier qu'une seconde équipe vient d'être créée et que de ce fait le FC BASLY utilise le terrain de football le mardi, le jeudi et tous les dimanches. Il s'avère qu'un tel mouvement amènerait beaucoup de dégradations sur le terrain.

Vote : 2 voix contre la mise à disposition du terrain de football à l'US THAON

12 Abstentions.

## TAXE D'AMENAGEMENT

De nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 concernant la Taxe d'Aménagement et la P.V.R. (participation voiries et réseaux). Aucune décision ne peut être prise dans l'immédiat, ce dossier est à analyser de plus près, pour être revu à la prochaine réunion de conseil.

## TRAVAUX RD 219 ROUTE DE ST AUBIN : DEVIS (RENDORCEMENT DE CHAUSSEE RD 219 PAR LE CONSEIL GENERAL, TRAVAUX A REALISER PAR LA COMMUNE AVANT EXECUTION DE CET OUVRAGE)

Les travaux de chaussée qui devaient avoir lieu début décembre 2014, n'interviendront qu'au début de l'année 2015. Mr Michel LEGRAND va demander des devis pour quelques bordures et divers travaux.

Dossier à revoir.

## SITE INTERNET, CHOIX DU PRESTATAIRE

3 prestataires sont analysés.

Plusieurs critères sont retenus.

NET CONCEPTION : 3.600€ HT par an + 279,00€ HT de maintenance  
PIXELIA : 2.400€ HT par an + 1.027,50€ HT de maintenance  
DOinWEB : 490€ HT par an + 179,00€ HT de maintenance au-delà de 3 ans.

Après discussion, le vote est approuvé à l'unanimité (14 voix) pour la Société DOinWEB.

## INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL (TRESORIER COURSEULLES)

Il est décidé de reporter l'attribution de l'indemnité de 174€48 par semestre au receveur municipal. Quelques soucis subsistent.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014**

## DEVIS POUR ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE AIRE DE PASSAGE GENS DU VOYAGE.

M.GAUQUELIN accueille M.JOUY et propose de lui donner la parole pour exposer le sujet.

Celui-ci fait l'exposé suivant :

La décision ayant été prise par la CDC d'aménager l'aire de passage des gens du voyage sur le territoire de la commune de

BASLY et d'électrifier le terrain à aménager, 2 solutions ont été envisagées.

Première solution : le réseau en souterrain partant de Basly et restant sur le domaine public, coût total des travaux de 79 345.54€ HT, mais le reste à charge de la collectivité serait de 37 607.32€ HT.

Deuxième solution moins onéreuse : part de Tailleville, mais nécessite l'obtention d'une convention de servitude avec un propriétaire privé. Coût total des travaux 62 379.43€ HT resterait à charge 27 427.66€ HT une subvention de 20% serait accordée mais plafonnée à 10 000€ .Parallèlement à cette aide, le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) permet une diminution de 40% du montant HT des travaux sur la part restant à financer qui serait donc ramenée à 24 013.66€ (la TVA étant avancée par le SDEC Energie.)

Pour éviter à la commune d'avoir à supporter cette dépense, même temporairement, M.JOUY au nom de la CDC propose de procéder au versement immédiat de cette somme à la commune sur présentation de la facture des travaux, acquittée par la commune.

M. JOUY informe l'assemblée que le coût total de cette création s'élève à la somme de 192 000€ (achat du terrain, travaux d'aménagements). Une subvention de 12 000€ a été apportée par Mme ATTARD Députée sur la réserve parlementaire.

Vu la création de l'aire d'accueil des Gens du Voyage, engendrant la nécessité dès lors d'amener l'électricité sur ce terrain,

Considérant que ce dernier est situé sur le territoire de la commune de BASLY;

Après cet exposé et en avoir débattu le Conseil Municipal par 6 voix pour : (GAUQUELIN Yves (2 voix), LEMARQUAND Jacqueline, PLOUHINEC Annick, ROSELLO Sylvie, MAILLARD Virginie), 3 abstentions : (VAUVERT Daniel, BALLAY Alain, BRILLAND Alain), 4 contres (Michel LEGRAND, Samuel Marie (2 voix), Laurence GRENEU) :

- Approuve le raccordement électrique de la parcelle ZH 008
- Accepte le principe du devis afférent, sachant que le règlement de la facture sera fait par la commune de BASLY (budget 2015) avec reversement immédiat par la CDC.
- Autorise le Maire à signer le devis du SDEC Energie

## POUVOIR DE POLICE DITE SPECIALE (AIRE D'ACCEUIL GENS DU VOYAGE) RECOURS

La Commune de Basly avez présenté un recours gracieux contre la décision de la communauté de Communes de renoncement au transfert des pouvoirs de police pour :

- La circulation et le stationnement sur les voiries intercommunales
- La collecte des déchets ménagers
- L'aire d'accueil des gens du voyage

M. JOUY, Président de l'Intercom a commenté sa réponse au recours (courrier en date du 30 octobre). Il nous informe que dans le cadre de la mutualisation les services de police pourraient être intégrés afin de disposer de personnels qualifiés à disposition de l'ensemble des Communes. Le cas échéant si cette mutualisation n'était pas retenue dans le schéma de mutualisation, il reviendrait sur l'arrêté de transfert des pouvoirs de police pour les communes ne souhaitant pas assumer cette charge. D'autre part la gestion du site sera confiée à un prestataire chargé notamment de veiller à la sécurité et à la salubrité publique (coût annuel 30 000 €). M. le Président de la communauté « Cœur de Nacre » précise que le terrain ne sera ouvert que 3 mois en été.

## TAXE D'AMENAGEMENT

Après discussion des membres du Conseil Municipal,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % ;
- D'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

## INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL (TRESORIER COURSEULLES)

Suite à la demande présentée par le Trésorier de Courseulles, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer l'indemnité de Conseil pour l'année 2014.

Accord à l'unanimité.

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013 DE LA CDC CŒUR DE NACRE

M. JOUY présente le rapport d'activités 2013 et répond aux questions du conseil. Le rapport est à la disposition du public en mairie.

M. le Président de la CDC, précise que lors de la réunion qui aura lieu rue Pasteur à ST AUBIN le 14.11.2014 (invitation de l'ensemble du Conseil) ce rapport annuel sera commenté.

## DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES « BASLY MOUV »

Le 30 octobre 2014 a été déposé en Préfecture une déclaration pour constitution d'une association ayant pour titre COMITE DES FETES DE BASLY « BASLY MOUV », numéro de récépissé W142010781.

Le président considérant les futurs projets ainsi que les besoins matériels demande une subvention de 1 500 € pour l'exercice 2014/2015.

Après débat le Conseil accorde une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour la création de l'association et une subvention pour le fonctionnement de 500 €, soit un total de 1500 €.

Accord à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014**

Suite au compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre, il a été demandé de préciser que les sommes engagées pour la création de l'aire de passage des gens du voyage (notamment pour la gestion du site) seront prises en charge en intégralité par la CDC Cœur de Nacre. Suite à cela le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR POSE ET DEPOSE DES GUIRLANDES DE NOEL.**

Pour effectuer la pose et dépose des guirlandes de Noël 2 devis sont soumis au conseil

- 1) L'entreprise LEPETIT pour un montant total de 2289.60€ TTC
- 2) La société INEO pour un montant total de 2451.05€ HT.

A l'unanimité l'entreprise LEPETIT, moins disant, a été retenue et interviendra le mardi 16 décembre pour effectuer la pose.

## **DECISION SUR LE DEVIS EUROVIA POUR 25M² D'ENROBES A FAIRE DEVANT LES CONTAINERS DE RECUPERATION DU VERRE USAGE RUE TALBOT.**

Suite à la réunion du jeudi 23 novembre ayant pour objet la réception définitive de l'effacement du réseau électrique de la rue Talbot, il a été constaté qu'une tranchée avait été refaite en bicouche alors que le trottoir était en enrobé. Sur notre demande, cette dernière sera donc refaite prochainement. Etant sur place nous avons demandé à la société EUROVIA de nous faire un devis pour 25m² d'enrobés devant les containers de récupération du verre usagé afin de faciliter l'entretien du sol par les employés municipaux.

Montant du devis 1170€ TTC

A l'unanimité l'accord est donné pour effectuer ces travaux

## **C.A.U.E PROPOSITION DE MOTION CONCERNANT LES LOIS ALUR ET D'AVENIR AGRICULTURE.**

M le Maire ayant fait lecture du texte concernant la proposition de motion et après en avoir débattu, il a été décidé de signer cette motion par 10 voix pour et 2 contres. Le texte de cette motion est annexé à la présente délibération.



## **Point P**

Matériaux – Bricolage  
Carrelage – Sanitaires

Route de Caen  
**14470 COURSEULLES S/MER**  
Tél. : **02.31.36.10.10**

Récupération de ferraille – Voitures et épaves  
Dépannage 24/24

## **HUET Olivier**

7 Rue Talbot  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.80.36.84 / 02.31.80.98.77**  
**06.84.22.04.30**

## **MICHALCIK**

Menuiserie ALU – PVC  
Rénovation ou neuf

Atelier et exposition permanente

Internet: **www.michalcik.fr**  
Z.I La Fossette Route de Caen  
**14440 DOUVRES LA DELIVRANDE**  
Tél. : **02.31.36.21.21**  
Fax : **02.31.36.21.26**

## **FOUCAULT CARRELAGE**

Neuf et rénovation  
Foucault Stéphane

5 Rue du Hottot  
**14610 BASLY**  
Tél. : **02.31.93.54.73 / 06.09.39.36.08**

## **BURES FLEURS**

9 rue Maréchal Foch  
**14750 St Aubin-sur Mer**  
Tél. : **02.31.97.33.07**  
Commandez par ☎ et réglez CB

Entreprise Générale de Peinture

## **LEROY Peinture**

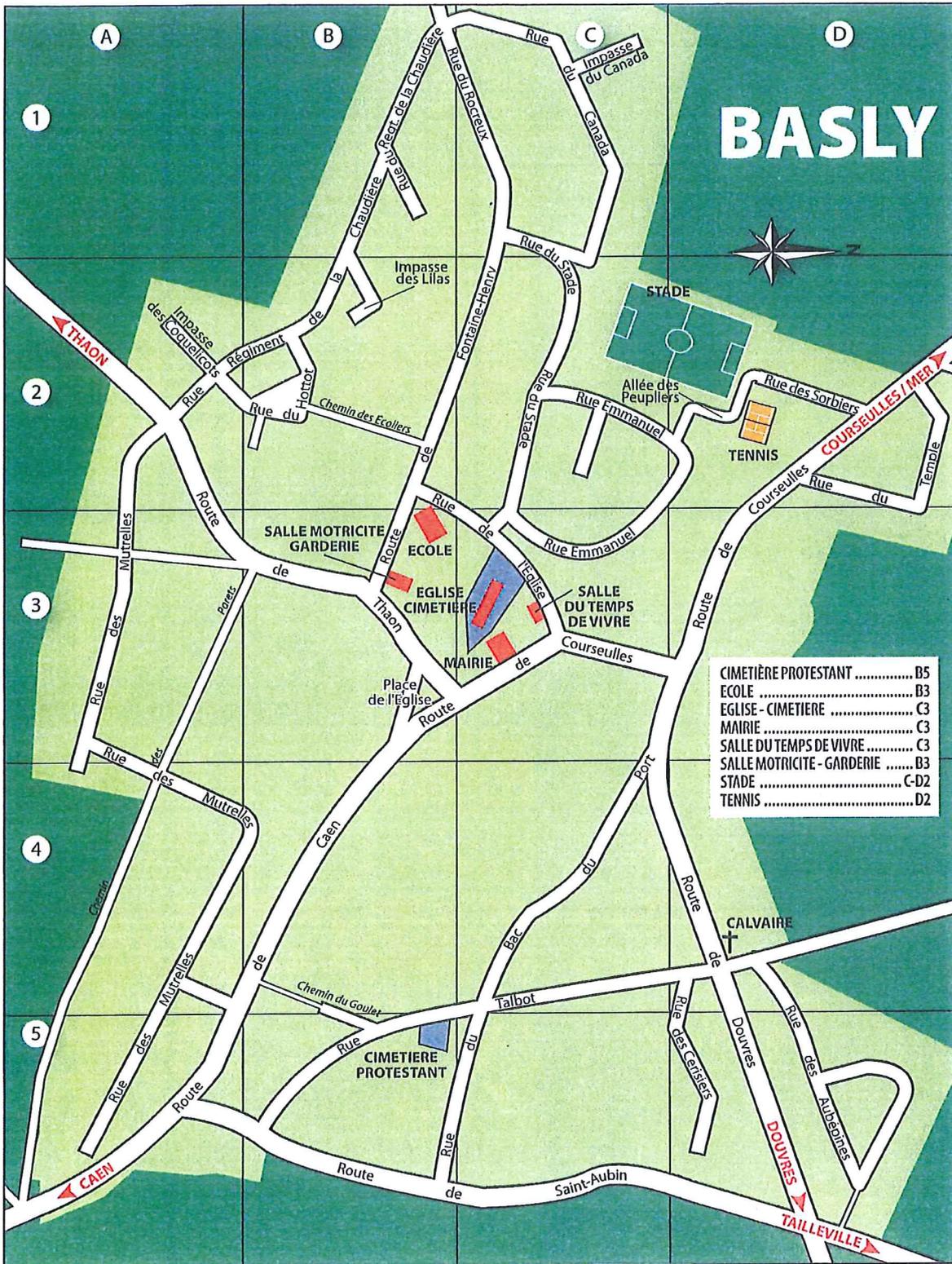
Revêtements Sols & Murs  
Ravalement-Traitement de Toitures  
Décoration Intérieure

33 Rue des Aubépines  
**14610 BASLY**  
Tél.: **02.31.80.55.18 / 06.31.37.98.45**

## **LC Pose**

Pose et création cuisines  
Salles de bains  
Agencement d'intérieur

6 Rue Talbot  
**14610 BASLY**  
Tél. : **06.79.28.79.15**



# BASLY

CIMETIERE PROTESTANT .....	B5
ECOLE .....	B3
EGLISE - CIMETIERE .....	C3
MAIRIE .....	C3
SALLE DU TEMPS DE VIVRE .....	C3
SALLE MOTRICITE - GARDIERE .....	B3
STADE .....	C-D2
TENNIS .....	D2

Aubépines (rue des) .....	D5	Douvres (route de) .....	D4-5	Hottot (rue du) .....	B2	Rocreux (rue du) .....	C1
Bac du Port (rue du) .....	B-C5-C4	Ecoliers (chemin des) .....	B2	Lilas (impasse des) .....	B2	Saint Aubin (route de) .....	B-C5
Caen (route de) .....	A5-4-B4	Eglise (place de l') .....	B3	Mutrelles (rue des) .....	A-2-3-4-5	Sorbiers (rue des) .....	D2
Canada (impasse du) .....	C1	Eglise (rue de l') .....	B-C3	Parets (chemin des) .....	A5-4-3	Stade (rue du) .....	C1-2
Canada (rue du) .....	C1	Emmanuel (rue) .....	C2-3	Peupliers (allée des) .....	D2	Talbot (rue) .....	B5-C4
Cerisiers (rue des) .....	D5	Fontaine-Henry (route de) ..	B3-2-C2			Temple (rue du) .....	D2
Coquelicots (impasse des) .....	A2	Goulet (chemin du) .....	B4-5			Thaon (route de) .....	A-B3
Courseulles (route de) .....	D3						